

Bulletin n° 68



Année 2017

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Association reconnue d'utilité publique
Couronnée par l'Académie Française

10, place Léon Blum - 75011 Paris

2 Editorial

4 Accueil par le président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer
Bienvenue par la directrice générale de l'OIE, Docteur Monique Eloit

Célébration d'anniversaires

7 Soixantième anniversaire de l'appel lancé par Jacqueline Gilardoni en 1957 pour la création d'une œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs

Palmarès

9 Remise de la médaille d'honneur à Monsieur le député Olivier Falorni
Président de la Commission d'enquête sur les conditions d'abattage
Rapporteur de la loi relative au respect de l'animal en abattoir

Conférence

15 Transports des animaux en Europe et vers la Turquie
Lesley Moffat, directrice de l'association Eyes on Animals

Prix de thèse

19 Docteur Lily Saalburg
Introduction de la notion de bien-être animal au sein de l'OIE
Docteur Paul Jamey
Vers une nouvelle approche du contrôle du bien-être animal

Assemblée générale

- 24 Compte-rendu de séance
- 26 Rapport moral par le président, Docteur Jean-Pierre Kieffer
- 28 Rapport d'activité par le directeur, Monsieur Frédéric Freund
- 36 Rapport financier par le trésorier, Monsieur Laurent Bodin
- 38 Rapports du commissaire aux comptes, Monsieur Nicolas Mazuranok

Intervention

39 Docteur Jérôme Languille,
Chef du Bureau de la protection animale, ministère de l'Agriculture

Remise de décoration

42 Remise des insignes de chevalier du Mérite agricole à Max Josserand



Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Association fondée en 1961
Reconnue d'utilité publique en 1965

Bulletin Annuel
Numéro 68
Année 2017

Directeur de la publication
Jean-Pierre KIEFFER

Conseil d'administration
Année 2017

Président
Jean-Pierre KIEFFER

Vice-président
Alain MONOD

Secrétaire générale
Danielle HEUSE

Trésorier
Laurent BODIN

Secrétaire adjointe
Bénédicte ITURRIA-LADURÉE

Administrateurs
Jean-Marie CARONNA
Jean-Marie CHUPIN
Audrey GROENSTEEN
Gilles QUINET
Jean-François MANIÈRE
Nathalie MELIK
Eva SOUPLET

Siège social
10, place Léon Blum
75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46
Télécopie : 01 43 79 64 15
Courriel : contact@oaba.fr
Site Internet : www.oaba.fr

Édito

Ce Bulletin relate l'assemblée générale de l'OABA qui se tenait le samedi 25 mars 2017 au siège de l'Organisation mondiale de la santé animale, à Paris. L'OIE élabore des normes internationales de santé animale depuis plus de 90 ans, mais également des normes de bien-être animal depuis une quinzaine d'années.

Cette réunion célébrait le 60^{ème} anniversaire de l'appel lancé par Jacqueline Gilardoni en 1957, texte fondateur de l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs.

La médaille d'honneur de l'OABA était remise au député Olivier Falorni, à l'origine de la première loi débattue en France sur les conditions d'abattage des animaux.

La conférence présentée par Lesley Moffat directrice de l'association Eyes on Animals témoignait, vidéos à l'appui, des conditions de transport des animaux sur de longues distances en Europe et à destination de la Turquie.

Fidèle à la tradition instaurée par Jacqueline Gilardoni, l'OABA décernait son Prix de thèse à deux vétérinaires pour leurs travaux relatifs à la protection des animaux de l'élevage à l'abattoir.

Les rapports statutaires présentés en assemblée générale détaillaient les actions menées par l'OABA : procédures, sauvetages d'animaux, visites d'abattoirs, recours contre l'abattage sans étourdissement, campagnes de communication...

Nous remercions nos adhérents et donateurs qui nous apportent nos seules ressources pour mener toutes ces actions présentées dans ce Bulletin

Bonne lecture et merci de tout cœur pour votre aide.

Docteur Jean-Pierre Kieffer
Président

Nous adressons tous nos remerciements à notre personnel qui a assuré la frappe des textes de ce bulletin, ainsi qu'à notre délégué Jacques Lemarquis qui a réalisé la mise en page et négocié les conditions d'impression.

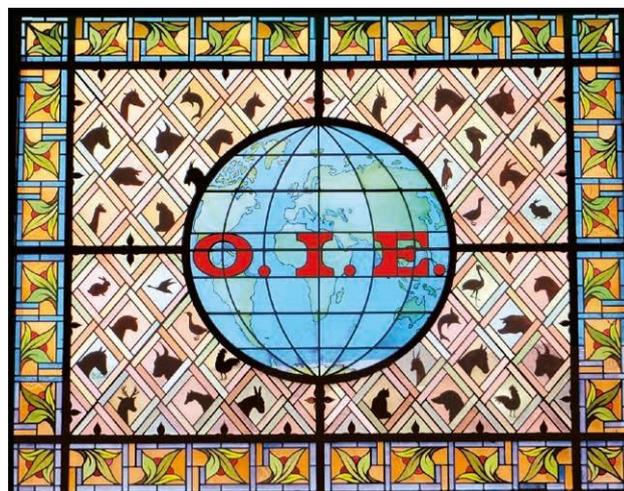
Ce bulletin est édité dans le respect de l'environnement (encres végétales labellisées Imprim'Vert et papier recyclé 60%).

Nos remerciements aux photographes : Claude Sarrabia (Allo Photo) et Michel Pourny

Samedi 25 mars 2017



Salle de l'Organisation mondiale de la santé animale
12, rue de Prony à Paris



Accueil par Jean-Pierre Kieffer

Président de l'OABA

Bienvenue à cette assemblée générale de l'OABA qui se tient exceptionnellement cette année au siège de l'OIE, l'Organisation mondiale de la santé animale.

Je tiens à remercier très chaleureusement le Docteur Monique Eloit, directrice générale de l'OIE d'avoir accepté d'accueillir notre assemblée générale. Cette réunion 2017 revêt un caractère tout particulier pour deux raisons. Première raison, nous célébrons le 60^e anniversaire de l'appel lancé par Jacqueline Gilardoni en 1957 et qui marque la création de l'OABA. Seconde raison, nous remettons un prix de thèse dont le sujet porte sur l'introduction de la notion de bien-être animal au sein de l'OIE.

L'OIE élabore des normes internationales de santé animale depuis plus de 90 ans, mais aussi des normes de bien-être animal depuis 15 ans. La santé des animaux est une composante essentielle de leur bien-être.

Monique Eloit est le septième vétérinaire français à diriger l'OIE. Nous sommes particulièrement fiers de cette lignée ininterrompue de vétérinaires français à la tête de cette organisation mondiale depuis sa création.

N'ayant pu se joindre à nous, car retenue par un voyage au Japon, Monique Eloit nous a adressé un message de bienvenue.

Bienvenue à l'OIE.

Je suis particulièrement heureuse de vous accueillir cet après-midi et je remercie le président Kieffer d'avoir choisi l'Organisation mondiale de la santé animale pour organiser votre assemblée générale.

C'est pour moi l'occasion de rappeler que depuis maintenant une quinzaine d'années l'Organisation mondiale de la santé animale a ajouté à son mandat la protection des animaux. Progressivement, nous avons développé des normes, nous avons également initié le développement de plateformes régionales de façon à encourager nos pays membres à progressivement s'intéresser à ces sujets et à les mettre en œuvre. Je suis très fière aujourd'hui de pouvoir annoncer que dès le mois de mai prochain nous allons proposer, lors de notre assemblée générale, aux 180 pays membres de l'OIE d'adopter une stratégie mondiale en faveur de la protection des animaux d'élevage à travers le monde et peut-être pourrions-nous espérer qu'un jour ces normes en matière de protection animale auront le même niveau de référence que celles que nous avons en matière de santé animale.

C'est un premier travail, mais puisqu'aujourd'hui c'est l'assemblée générale de l'OABA, permettez-moi de prendre l'occasion de ces quelques mots d'accueil pour vous dire toute l'admiration que j'avais pour Madame Gilardoni lorsque je l'ai rencontrée, jeune vétérinaire débutant ma carrière au ministère de l'Agriculture. Elle était déjà impressionnante de par son contact mais également par la défense de la cause qu'elle soutenait. C'est une des premières qui a su s'intéresser aux animaux de production et en particulier à leurs conditions d'abattage, alors que la plupart des autres associations de protection animale s'intéressaient essentiellement aux chiens et aux chats. Je crois qu'il faut lui rendre cet hommage d'avoir su mettre sur le devant de la scène ces animaux qui n'étaient pas très souvent pris en considération.

L'autre élément que je crois important de souligner avec Madame Gilardoni et vous avez continué dans ce sens-là, c'est de défendre la cause animale en préservant le dialogue avec certains professionnels et je crois que c'était un choix judicieux car il permet d'éviter l'affrontement et au contraire de défendre une cause en s'assurant qu'elle sera comprise et, de ce fait, mieux appliquée.

Alors aujourd'hui, je crois que vous pouvez être fiers d'avoir poursuivi cet engagement et c'est pour cela aussi que je suis particulièrement heureuse que vous teniez votre assemblée générale et célébriez, ici à l'OIE, l'anniversaire de l'appel qu'elle a lancé il y a maintenant 60 ans.

Bons travaux et bonne assemblée générale.

Docteur Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE



Défendre la cause animale, en préservant le dialogue avec le secteur professionnel

Je retiens cette phrase de Monique Eloit : *"défendre la cause animale en préservant le dialogue avec le secteur professionnel"*. C'est encore plus important aujourd'hui où l'on voit s'affronter éleveurs et vegans. Le dernier slogan de la coordination rurale illustre cet affrontement : *"Pour sauver un paysan, mangez un vegan"*... L'OABA fait le choix de préserver le dialogue, mais aux professionnels de faire de même.

J'adresse mes remerciements pour leur présence :

- Dr Bernard Vallat, directeur général honoraire de l'OIE
- M. Olivier Falorni, député de Charente-Maritime, rapporteur de la loi sur le respect de l'animal en abattoir
- Dr Jean-Luc Angot, chef du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire
Il vient d'être nommé président du Comité national d'éthique des abattoirs
- Dr Jérôme Languille, chef du bureau de la protection animale du ministère de l'Agriculture
- Des fonctionnaires des services du ministère de l'Agriculture dans les DDPP
- Des représentants de la profession vétérinaire : Conseil national de l'Ordre représenté par le Docteur Ghislaine Jançon, enseignants de l'école de Maisons-Alfort dont le directeur Christophe Degueurce
- Des avocats en charge de nos dossiers de procédure
- Des professionnels de la filière, leur présence témoigne de leur volonté de dialogue
- Des partenaires de nos sauvetages : transporteurs, hébergeurs
- Des journalistes : en particulier Luce Lapin et Anne-Claire Gagnon
- Des représentants d'organisations de protection animale : La Fondation droit animal, éthique et sciences (LFDA), Fondation 30 millions d'amis, Fondation Brigitte Bardot, Fondation assistance aux animaux, CIWF France, La SPA, Welfarm, L214 et des associations régionales gestionnaires de refuges.

Je remercie tous les administrateurs de l'OABA, au premier rang desquels notre vice-président Maître Alain Monod. Je remercie nos délégués enquêteurs présents dans la salle qui visitent les élevages et les abattoirs (ceux qui acceptent de nous ouvrir leurs portes...). Merci également à notre personnel administratif sous l'autorité de notre directeur Frédéric Freund, depuis déjà 12 ans. Assisté depuis peu par Dimitri Nguyen.

Je remercie nos invités, certains viennent de loin : Lesley Moffat résidant à Amsterdam.

Enfin, je vous remercie, toutes et tous, adhérents, donateurs, sympathisants qui nous aident à mener nos actions et à continuer l'œuvre de Jacqueline Gilardoni.

L'idée de solliciter l'OIE pour accueillir l'assemblée générale de l'OABA est venue de la thèse du Docteur Lily Saalburg sur *"l'introduction de la notion de bien-être animal au sein de l'OIE"*. Nous avons demandé au Docteur Bernard Vallat, directeur général honoraire de l'OIE de bien vouloir nous présenter les normes de bien-être animal élaborées par l'OIE. Je le remercie.



Je suis heureux et fier de retracer les différentes étapes qui ont conduit l'OIE à adopter des normes de bien-être animal reconnues aujourd'hui par 180 pays dans le monde. Au début des années 2000, quand j'arrivais à la direction de l'OIE, il n'y avait pas de normes mondiales de bien-être animal, mais il existait des normes européennes. L'Europe était plus avancée dans ce domaine. A cette époque, seulement une vingtaine de pays dans le monde avait une législation significative en matière de respect de l'animal et de répression de la cruauté.

Pourquoi l'OIE qui est l'organisation mondiale de référence en matière de santé animale depuis 1924 ne s'était pas impliquée plus tôt dans le bien-être animal ? Lorsque l'OIE a été reconnue par l'Organisation mondiale du commerce en 1994, elle avait déjà adopté un chapitre sur le transport des animaux, mais il était peu prescriptif. En ma qualité de directeur général, j'ai mené un certain nombre d'actions pour convaincre les pays membres que le bien-être animal était un sujet sur lequel l'OIE devait s'impliquer, d'autant qu'il n'existait pas d'autres organisations mondiales en mesure de le faire.

Le blocage venait des pays en développement et des pays émergents. Leur argument était leur manque de moyens, leur contrainte primordiale étant de nourrir les populations. Les conditions de bien-être en élevage apparaissaient secondaires.

J'ai utilisé deux arguments pour faire changer d'avis. Le premier était que l'OIE est en charge de la santé animale et que la santé est une composante du bien-être animal. Il n'y a pas de bien-être s'il n'y a pas un état de santé. Le second argument était que les pays membres de l'OIE sont représentés par leurs autorités vétérinaires. Comment ces vétérinaires pourraient-ils se désintéresser du bien-être animal, c'est leur métier. Ces deux arguments ont été entendus et cela a permis d'aboutir à une première conférence mondiale jetant les bases de la stratégie mondiale de l'OIE en matière de bien-être animal.

Il fallait trouver des ressources extrabudgétaires à l'OIE pour préparer les normes avec des dizaines d'experts de plusieurs pays du monde. C'est l'Union européenne qui a subventionné l'OIE dans sa démarche et il faut rendre hommage à la Commission européenne pour ce soutien financier.

Il fallait aussi une stratégie qui a été définie lors de la conférence mondiale de 2002. Une chronologie a été adoptée pour aborder les différents thèmes relatifs au bien-être. Les premières normes ont été établies sur le transport des animaux, ce fut un succès avec l'adoption de ces normes à l'unanimité. Puis ce fut le dossier de l'abattage plus difficile en raison du non-étourdissement. Des normes ont été établies sur les méthodes d'élevage, d'autres sont en cours de discussion.

Le travail de l'OIE repose sur des considérations scientifiques, la neutralité en matière philosophique et religieuse, et sur le dialogue avec des acteurs économiques et des ONG de protection animale modérées ouvertes au consensus (World Animal Protection). Les extrémistes ne permettent pas le dialogue.

Extraits de l'intervention du Docteur Bernard Vallat, directeur général honoraire de l'OIE

Célébration d'anniversaires

60^e anniversaire de l'appel de Jacqueline Gilardoni

Nous célébrons cette année le 60^{ème} anniversaire de l'appel lancé en 1957 par Jacqueline Gilardoni pour la création d'un mouvement qu'elle nomme "œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs". Je laisse notre secrétaire générale, Danielle Heuse, nous conter cette histoire :

Tout a commencé lorsqu'une vieille ânesse échappée de l'abattoir de Menton se mit sous la protection d'une femme et de sa fille. C'est ainsi que Jacqueline Gilardoni découvre le monde des abattoirs. Elle achète cette ânesse qu'elle nomme "Amigo" qui connaîtra enfin le repos et l'affection.

Cet animal deviendra le symbole de toute une vie consacrée à la cause animale.

En automne 1957, elle eut la force d'assister à l'abattage de chevaux. Ce fut un choc qui la conduisit à lancer un appel. C'est ainsi que Jacqueline Gilardoni crée un mouvement qu'elle nomme l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs, avec de nombreuses personnalités scientifiques, juridiques et des associations de protection animale. Les statuts de l'OABA sont déposés en 1961 et l'association est reconnue d'utilité publique en 1965.

Appel de 1957 (extraits)

En quelques lignes je voudrais vous donner un aperçu du très vaste et si douloureux problème des abattoirs de France. Ici et dans beaucoup de pays, hélas, une bête c'est de la "viande sur pieds", tel est le terme consacré.

Or, il faut que vous sachiez ce que représente en souffrance le transport d'un animal destiné à la boucherie, son attente et son abattage.

Il faut que vous sachiez que pendant les jours d'été brûlants, pas une âme compatissante ne donnera à boire à ces bêtes pendant leurs longs trajets, et que par les froids cruels de l'hiver un peu de foin ne viendra pas souvent apaiser leur faim.

Il faut que vous sachiez, que vous voyiez comme je l'ai vu, l'expression de ces malheureuses victimes, regardant, à travers les barreaux de la cabine où elles attendent la mort, leur compagnon de misère sacrifié devant elles....

Il faut que vous sachiez aussi que les progrès apportés dans quelques abattoirs représentent bien peu de chose, en comparaison du nombre d'abattoirs toujours encroûtés dans des méthodes aussi primitives qu'inhumaines.

Oui sachez, sachez bien que de nos jours encore on ouvre des gorges à des animaux vivants, que des tueurs ivres tapent de toutes leurs forces sur des fronts innocents, que des crimes (le mot n'est pas trop fort) se perpétuent chaque jour, parce que la force de l'inertie, de la routine et l'indifférence sont plus forts que le sens du bien et de la justice.

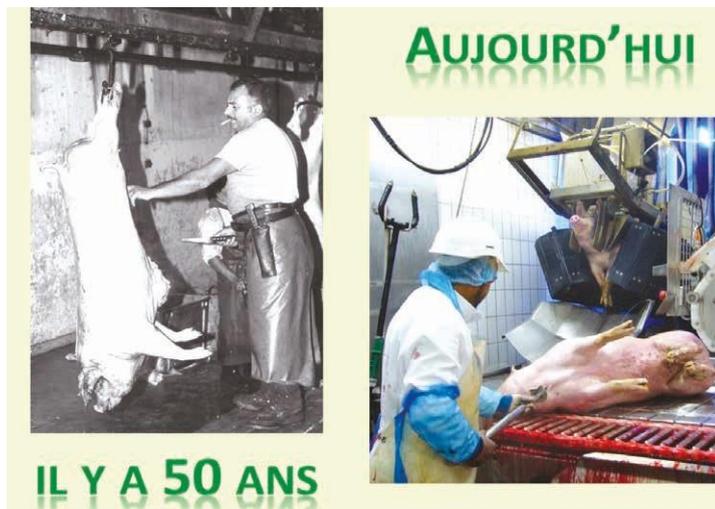
Eh bien non, vous qui avez lu cet appel, vous qui savez maintenant la vérité, vous ne permettrez plus cela. Ensemble nous allons lutter.

Ces lignes, je les dédie au souvenir d'un arrivage de chevaux, ânes, et mulets, à qui, bouleversée par leur détresse, je tendais une main compatissante. Jamais je n'oublierai leur mouvement de recul, l'effroi passant dans leurs prunelles, car pour ces bêtes, une main tendue ne pouvait représenter qu'un coup...



Jacqueline Gilardoni, Paris 1957

Beaucoup de choses ont changé en 50 ans grâce à l'OABA et à la ténacité de sa présidente fondatrice. Les animaux étaient saignés sans étourdissement, d'autres étaient étourdis avec une masse et les ratés étaient très nombreux, entraînant des souffrances atroces. Grâce à l'OABA, l'étourdissement au pistolet d'abattage est rendu obligatoire pour les animaux de boucherie en 1964.



Aujourd'hui, les conditions d'abattage des animaux ont évolué comme le montrent ces deux photos d'abattage de porcs que cinquante ans séparent.

En matière d'hygiène, les améliorations sont incontestables.

La sécurité du personnel a évolué, mais ce métier reste particulièrement pénible.

Pour la protection des animaux, de nombreux problèmes persistent. En un demi-siècle, on a assisté à une professionnalisation de l'abattage. Mais cette industrialisation a ses revers.

Il reste encore beaucoup à faire !

Nous devons rendre hommage à Jacqueline Gilardoni d'avoir été la première à se soucier du sort de ces bêtes d'abattoirs et d'avoir fait améliorer des pratiques qui n'avaient pas évolué jusqu'à la moitié du siècle dernier. C'est cette œuvre que poursuit l'OABA de nos jours.

50 ans de fidélité

Nous avons souhaité saluer et remercier nos plus anciens adhérents. Leur fidélité dure depuis 50 ans : adhérents en 1967, ils sont toujours cotisants en 2017. Ces cinquante années de fidélité méritent un coup de chapeau. La liste de ces 21 adhérents était diffusée sur l'écran.



30 années de dévouement

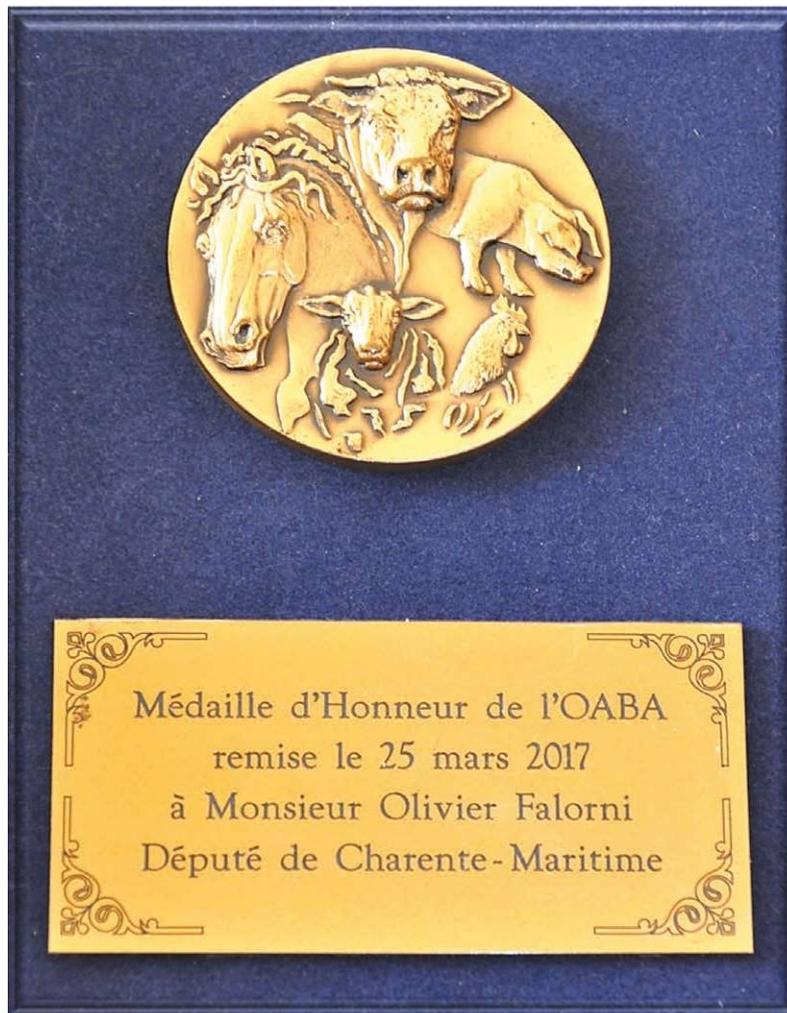
Gilles Quinet est administrateur de l'OABA depuis 30 ans.

Sollicité par Jacqueline Gilardoni, il est entré au conseil d'administration en 1987 et met ses compétences au service de notre association.

Après une brillante carrière au ministère de l'agriculture, il s'est engagé pour la cause animale mais également pour des causes humanitaires.

Nous tenions à lui rendre hommage aujourd'hui et le remercier bien chaleureusement.

Palmarès de l'OABA



Chaque année, nous avons le plaisir de distinguer et de récompenser
une personnalité qui a apporté une contribution exceptionnelle
à la protection des animaux

Nous remettons la Médaille d'Honneur 2017
à Monsieur le député Olivier Falorni

Médaille d'honneur de l'OABA

remise à Monsieur le député Olivier Falorni

La médaille d'honneur de l'OABA est décernée cette année à **Monsieur Olivier Falorni**, député de Charente-Maritime, pour sa contribution exceptionnelle à la protection des animaux. Je demande à notre vice-président, Maître Alain Monod de bien vouloir nous le présenter.

Présentation par Maître Alain Monod, vice-président de l'OABA

Dans le programme de cette réunion, tout est dit sur l'action d'Olivier Falorni en matière de protection des animaux : président de la commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français et rapporteur de la loi relative au respect de l'animal en abattoir. Je souhaiterais qu'il puisse s'exprimer sur son action décisive, mais avant je rappellerai qui est Olivier Falorni, sous son contrôle.

Olivier Falorni, que je connais depuis longtemps, est un progressiste dans cette ville rebelle de La Rochelle et innovante avec Michel Crépeau dont le souvenir reste fort. Vous êtes né à La Rochelle, étant issu d'immigrés italiens ayant fui le fascisme. Vous savez ce qu'est la République française dans sa diversité et sa singularité. Vous avez toujours été dans l'action progressiste pour la République et vous êtes aujourd'hui député dans le groupe radical.

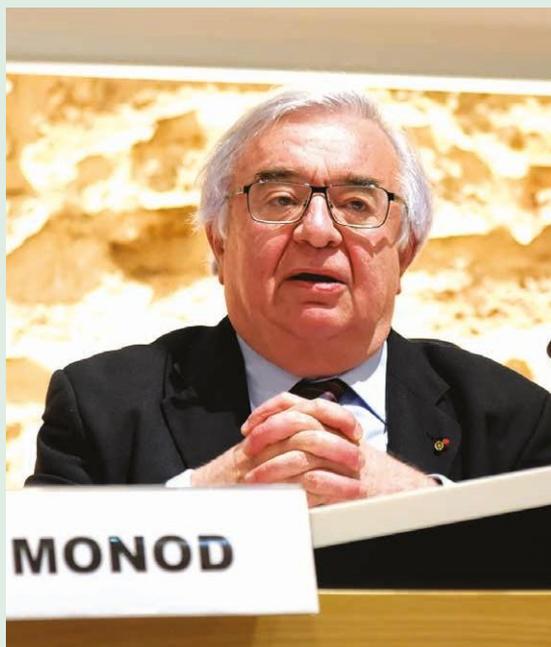
Vous vous êtes mobilisé particulièrement ces derniers temps à la suite des scandales qui ont été révélés dans des abattoirs. Les actes violents dénoncés depuis longtemps par l'OABA ont été médiatisés récemment par l'association L214. Nous avons des missions complémentaires mais saluons leur effet de lanceur d'alerte.

Je rappellerai rapidement la chronologie. Dès mars 2016, est créée une commission d'enquête, la première à être organisée sur les conditions d'abattage des animaux dans les abattoirs. Vous avez énormément travaillé : 38 réunions, 100 auditions, 4 visites inopinées dans des abattoirs. Après ces réunions et auditions, vous avez présenté un rapport, puis une proposition de loi reprenant une partie des recommandations du rapport.

La proposition de loi a été examinée par la Commission des affaires économiques qui l'a amendée et quelque peu dénaturée. Mais, lors de la présentation à l'Assemblée nationale, vous avez sauvé l'essentiel, puisque la proposition a été adoptée en première lecture, en janvier 2017. Vous avez pu restaurer la disposition relative aux caméras de contrôle. D'autres dispositions ont été adoptées, en particulier la création du comité national d'éthique des abattoirs qui est présidé par le docteur Jean-Luc Angot. Les choses se mettent en route rapidement.

Espérons que ce projet de loi suivra son parcours parlementaire après l'élection présidentielle et les élections législatives. Je voulais vous remercier pour cette action déterminante. Dans la vie politique, on avance souvent quand on arrive à scandaliser l'opinion. Les associations sont des éveilleurs d'opinion pour aider les parlementaires mais aussi l'administration en engageant des actions juridiques qui permettent de clarifier et faire évoluer le droit. Nous sommes là pour faire avancer les choses dans ce domaine et vous y contribuez éminemment.

Merci Monsieur le député Olivier Falorni.



Intervention de Monsieur le député Olivier Falorni

Merci infiniment Monsieur le président.

Merci Maître Monod de ces mots aimables.

Vous aimez célébrer les anniversaires et je veux vous dire ma fierté, mon émotion d'être avec vous aujourd'hui dans l'enceinte de l'Organisation mondiale de la santé animale qui s'est penchée de façon active sur le bien-être animal.

Je suis fier d'être avec vous, 60 ans après l'appel lancé par Madame Gilardoni qui a été à l'origine d'un travail considérable que l'OABA, et vous Monsieur le président, menez depuis de nombreuses années. Et puis c'est effectivement pour moi une fierté d'être honoré par votre association.

Le scandale des vidéos enregistrées dans les abattoirs a été un choc pour moi, qui suis sensible à la cause animale, mais étais peu averti de la situation dans ces abattoirs.

Toutes les associations ont été auditionnées, écoutées pour rendre le rapport le plus fidèle possible à leurs points de vue qui se recoupaient largement. Nous avons évidemment auditionné tous les acteurs concernés (et là tous les points de vue ne se recoupaient pas).

Je crois pouvoir dire que sans l'OABA nous n'aurions pas pu mener ce travail

Je crois pouvoir dire que, sans l'OABA, nous n'aurions pas pu mener ce travail, non seulement parce que vous avez été de tout temps précurseur mais vous avez fait preuve d'une grande expertise, d'une grande compétence sur lesquelles nous avons pu nous appuyer dans la rédaction de nos propositions rassemblées dans un rapport remis au président de l'Assemblée nationale.



Audition de Jean-Pierre Kieffer et Frédéric Freund par la Commission d'enquête présidée par le député Olivier Falorni

Je ne connaissais pas cette terre inconnue, ces boîtes noires que j'ai découvertes à travers mon enquête parlementaire. C'est la raison pour laquelle j'ai exigé et obtenu cette commission d'enquête parlementaire.

J'ai souhaité dès le premier jour que les organisations soient auditionnées. L'OABA me paraissait incontournable et, avec vous, nous avons travaillé de façon régulière pendant six mois. Vous m'avez beaucoup aidé ainsi que l'association L214 qui avait diffusé les vidéos. J'avais tenu à ce que ces deux associations soient auditionnées dès le premier jour, car elles sont complémentaires.

Je redoutais lorsque j'ai remis le rapport, avec mon collègue Jean-Yves Collet, qu'il serve une nouvelle fois à caler une armoire au ministère de l'Agriculture...

J'ai donc déposé quelques jours après une proposition de loi. Elle avait pour vocation d'apporter un certain nombre des préconisations de notre rapport qui nécessitaient des modifications législatives.

L'OABA me paraissait incontournable et nous avons travaillé de façon régulière

Au cours de notre enquête parlementaire, nous avons constaté un grand nombre de phénomènes dans les abattoirs. Le phénomène d'occultation était le plus important.

Vous avez souligné des progrès dans les abattoirs mais il y a eu aussi des régressions en matière d'opacité et l'OABA en a été victime. Depuis les années 1970, l'OABA faisait des préconisations, avait un dialogue avec la plupart des abattoirs. Puis depuis 2012, avec la diffusion à la télévision d'un documentaire d'Anne de Loisy, certains établissements d'abattage vous ont fermé leurs portes. C'est un recul et, à travers le travail que nous avons mené, nous allons essayer de faire en sorte que l'omerta soit levée sur ces "boîtes noires" telles que nous les avons baptisées.

Nous avons pu constater des problèmes d'une grande diversité dans les abattoirs : le sous-investissement chronique dans certains d'entre eux, les problèmes de formation, les problèmes de matériel, les problèmes de conditions de travail. Le bien-être animal est intimement lié au bien-être des salariés et j'ai vu des salariés dont le corps était cassé, les âmes étaient fracturées et je crois qu'on doit intégrer cette dimension-là.

Vous aviez fait référence au film "Les Temps modernes" de Charlie Chaplin. Je me souviens de votre formule, Docteur Kieffer : "le problème c'est que face aux cadences effrénées dans les abattoirs, ce ne sont pas des boulons qui arrivent vite, mais ce sont des moutons..."



La question des transports va être abordée lors de votre assemblée générale. Nous avons voulu, même si ce n'était pas le sujet central de notre rapport, les étudier parce que la maltraitance observée dans les abattoirs commence lors des transports.

La question des sanctions et du contrôle est essentielle.

Votre association prônait lors des auditions un contrôle renforcé, il est indispensable.

Dans ma proposition de loi, j'ai essayé d'obtenir du ministre de l'agriculture des avancées concrètes. Je me réjouis que le Comité national d'éthique des abattoirs soit créé et je veux saluer son président Jean-Luc Angot. C'est la première concrétisation de notre travail. A travers vous, c'est l'illustration que les choses peuvent avancer car il faut un outil de dialogue qui associe tous les partenaires, toutes les parties prenantes.

On a vu durant ces six mois de la commission d'enquête combien de gens qui suivaient les mêmes questions ne se parlaient pas, ne se comprenaient pas et parfois, à l'issue d'un dialogue, pouvaient avancer d'un même pas. Donc je suis vraiment ravi de votre nomination.

Votre association prônait un contrôle vétérinaire renforcé. Il est indispensable

Le contrôle est nécessaire, mais on a vu que le contrôle sanitaire primait sur celui du bien-être animal. Lors des visites inopinées que j'ai été amené à faire avec mes collègues, nous n'avons effectivement pas constaté de présence d'un contrôle vétérinaire à l'étape la plus sensible, celle de l'étourdissement et de la mise à mort. Ce n'est pas une critique à l'égard de l'inspection vétérinaire parce que ces agents ne sont pas assez nombreux et parce qu'ils ont la mission du contrôle sanitaire qui est très importante

Dans la proposition de loi, j'avais proposé deux choses : la présence obligatoire d'un inspecteur vétérinaire lors de la phase d'étourdissement et de mise à mort, et d'autre part l'instauration du contrôle vidéo. Je savais que le ministre de l'agriculture me dirait "Nous n'avons pas les moyens suffisants pour recruter suffisamment de fonctionnaires en aussi peu de temps pour pouvoir imposer un inspecteur vétérinaire dans chaque abattoir sur le poste concerné". Je l'ai entendu même si je l'ai regretté et j'espère qu'un jour nous y arriverons.

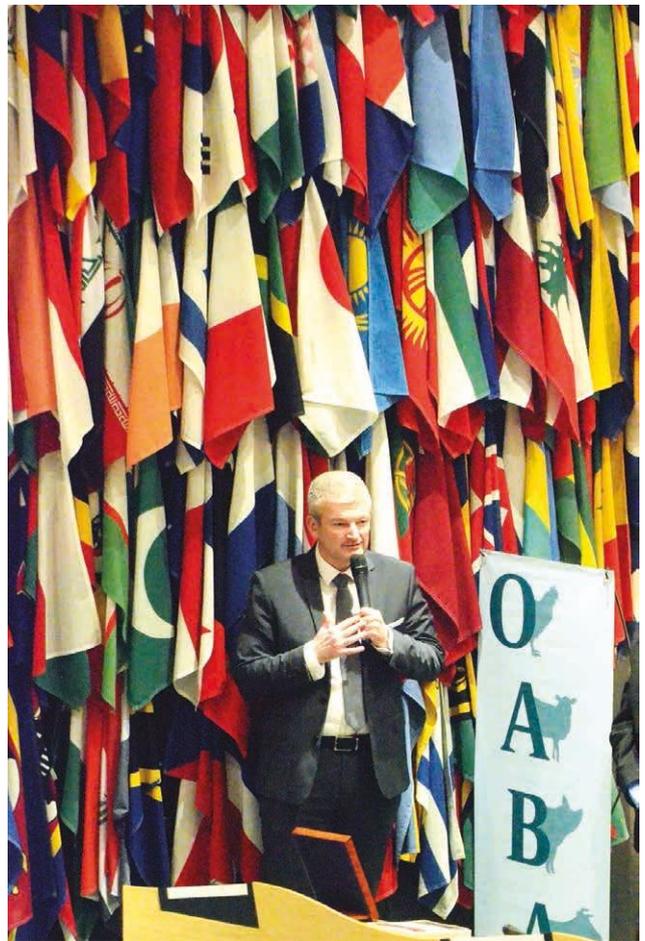
Il y a un outil dans lequel je crois profondément : l'instauration d'un contrôle vidéo obligatoire à la main de l'inspection vétérinaire. C'est un moyen de contrôle qui permettra à la fois de prévenir et de sanctionner. De prévenir, parce que ce n'est pas un élément de flicage des salariés, la CNIL a validé le dispositif. Les opérateurs qui seraient amenés à déraiper, à mal se comporter, sauraient qu'ils ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête et qu'ils pourraient être sanctionnés.

La Commission des affaires économiques avait dénaturé la proposition de loi que j'avais déposée avec 32 autres députés (étant rapporteur je n'ai pas voté ma propre proposition de loi ainsi massacrée). J'ai réussi à faire adopter en première lecture à l'Assemblée nationale la loi relative au respect de l'animal en abattoir, en réintroduisant des mesures comme le contrôle vidéo.

C'est l'occasion pour moi de remercier les associations pour leur mobilisation

Mes collègues ont reçu des centaines de mails soutenant le contrôle vidéo et à un moment le ministre de l'agriculture a lâché à la tribune *"le processus du contrôle vidéo est irréversible"*. Ce contrôle vidéo est donc prévu par la loi et je pense que ce sera un outil important.

Cette loi comporte deux autres points qui me semblent importants. Le premier prévoit que les actes de maltraitance sur animaux en abattoirs, comme lors de transports, deviendront des délits pénaux. Cet amendement avait été retoqué par le Conseil constitutionnel dans le cadre de la loi Sapin II en considérant que c'était un cavalier législatif (c'est-à-dire n'ayant rien à faire dans un texte de cette nature). Je l'ai repris dans cette loi et, pour le coup, il ne sera pas un cavalier législatif puisqu'au cœur du problème. La seconde mesure concerne les associations qui pourront désormais se porter partie civile dans le cadre d'infractions de cette nature qui ne seront plus contraventionnelles mais délictuelles.



J'ai essayé avec mes collègues de faire avancer les choses, je sais que beaucoup de chemin reste encore à parcourir. C'est un combat que vous menez avec passion et expertise. J'espère maintenant que le Sénat se saisira de ce texte puisqu'il a été voté en première lecture. Le Sénat doit se prononcer, mais c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot. C'est un parcours que j'espère continuer à porter.

C'est un grand honneur pour moi de recevoir cette médaille. J'ai toujours en tête cette phrase de Milan Kundera : *"le véritable test moral de l'humanité ce sont ses relations avec ceux qui sont à sa merci : les animaux"*.

Et bien merci beaucoup.

[longs applaudissements]



Remise de la médaille d'honneur

Monsieur le député, cher Olivier Falorni, nous avons le plaisir de vous décerner la médaille d'honneur de l'OABA. Grâce à vous, en 2017, pour la première fois en France, une loi était débattue à l'Assemblée nationale sur les conditions d'abattage des animaux.

La date de 2017 est historique, exactement 60 ans après l'appel lancé par Jacqueline Gilardoni pour la création de l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs.

Merci pour la démocratie, merci pour les animaux.

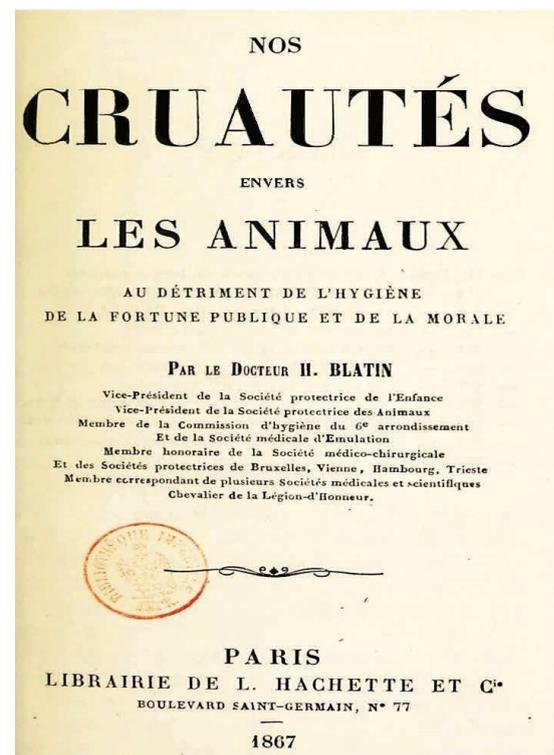


Je souhaitais vous faire un petit cadeau personnel pour votre anniversaire que vous fêterez demain, je crois. J'ai le plaisir de vous offrir ce fac-similé d'un ouvrage de 1867 républié par la Bibliothèque nationale.

Il s'agit d'un livre d'Henri Blatin qui s'intitule *"Nos cruautés envers les animaux au détriment de l'hygiène, de la fortune publique et de la morale"*.

Ce personnage hors du commun, oublié de nos jours, a été l'un des fondateurs de la Société protectrice des animaux dont il fut le premier vice-président, mais a également été le fondateur et le premier président de la Société protectrice de l'enfance. Je trouve extraordinaire que ce médecin généraliste ait été fondateur de ces deux sociétés.

Cela m'évoque cette belle phrase d'Alphonse de Lamartine *"On n'a pas deux cœurs, un pour les animaux et un pour les humains, on a un cœur ou on n'en a pas"*.



Conférence



Transports des animaux en Europe

Lesley Moffat
Directrice de l'association Eyes on Animals



Conférence

Lesley Moffat, directrice de Eyes on Animals

Nous avons le plaisir d'accueillir Lesley Moffat, directrice de l'association de protection animale Eyes on Animals, dont le siège est à Amsterdam. Un grand merci à Lesley de nous consacrer un peu de temps, sachant qu'elle est très souvent sur les routes d'Europe pour traquer les mauvais traitements des animaux lors de leur transport ou de leur abattage. Je laisse à Bénédicte Iturria-Ladurée le soin de nous la présenter.

Présentation par Bénédicte Iturria-Ladurée, secrétaire adjointe de l'OABA

La souffrance animale n'a pas de frontières.

Nous accueillons aujourd'hui, dans ce lieu ô combien symbolique, une grande dame de la protection animale par la taille et par le talent. Elle donne à son combat contre la maltraitance animale une dimension internationale.

Notre invitée, Lesley Moffat, est canadienne anglophone, elle a travaillé en France et en Allemagne avant de poser ses valises à Amsterdam aux Pays-Bas où elle a fondé en 2008 l'association Eyes on Animals, qui vient en aide aux animaux de rente, du transport jusqu'à l'abattoir.

Cette éthologue de formation suit désormais des bétailières sur plusieurs centaines de kilomètres jusqu'aux postes frontières en Turquie et en Bulgarie notamment pour constater éventuellement des irrégularités et les signaler aux autorités compétentes.

Avec sa petite équipe, elle mène des enquêtes sur des exportateurs peu scrupuleux avides de profits. Lesley peut aussi se rendre au fin fond de la Pologne pour contrôler un abattoir de chevaux. Vous avez pu découvrir une partie de son travail dans le reportage qui a été diffusé sur France 5 le 28 février dernier intitulé "La fin de la souffrance animale ?" dans lequel apparaissait également notre directeur de l'OABA, Frédéric Freund.

Mesdames et messieurs je vous demande d'accueillir comme il se doit, la Directrice d'Eyes on animals, Lesley Moffat.



Intervention de Lesley Moffat

Bonjour à toutes et à tous. Merci à toute l'équipe de l'OABA de m'accueillir pour vous parler de l'association Eyes on Animals et de ses actions.

C'est vraiment un grand plaisir d'être aujourd'hui devant tant de monde intéressé par le bien-être animal. Cela me fait toujours du bien de voir ça.



www.eyesonanimals.com

Je ne sais pas pourquoi, mais certaines personnes en naissant ont un certain regard envers les animaux, j'en fais partie. J'étais très jeune quand j'ai vu des animaux morts cela m'a perturbée, j'étais triste et je ne comprenais pas pourquoi on tuait les animaux. J'étais très contente de voir des autocollants "Arrête de tuer les phoques au Canada".

Je savais que les défenseurs des animaux n'étaient pas des hypersensibles larmoyants mais au contraire des pionniers d'une nouvelle conscience. Mais je savais aussi que la viande et les produits laitiers étaient dans notre culture depuis des millénaires et partout dans le monde. Faire changer la société et mieux traiter les animaux, ce serait quand même un grand défi.

Quand je suis devenue plus âgée, je me suis dit qu'il fallait créer des arguments scientifiques pour pouvoir convaincre qu'on doit traiter les animaux d'une manière plus correcte. Alors j'ai fait des études sur le comportement des animaux de ferme, spécifiquement les poules pondeuses pour pouvoir prouver que les cages ce n'était pas correct. J'ai fait une étude sur l'importance pour les poules de la recherche de nourriture, ce qu'elles ne peuvent pas faire dans les cages en batterie. Après vingt minutes, elles sont rassasiées et ne reçoivent plus de nourriture. Cela ne respecte pas leur comportement naturel.

Après mon déménagement aux Pays-Bas, j'ai créé une association qui s'appelle Eyes on Animals. Notre but est très général et réaliste. C'est tout simplement de diminuer la souffrance animale, pas à pas, parfois des grands pas mais parfois des petits pas. Je voulais une association qui se concentre sur le terrain. Je voyais qu'il y avait de grandes associations très efficaces pour faire du lobby, des campagnes, mais il manquait des enquêteurs sur le terrain qui travaillent avec l'industrie, qui la poussent à faire des changements, et qui font pression sur les autorités pour mieux appliquer la loi.

Nous inspectons les bétailières, surtout sur les transports de longues distances. On inspecte aussi les marchés et les abattoirs. On donne aussi des formations et des conseils pas seulement aux autorités mais aussi aux industriels. On utilise la législation pour que cela soit mis en pratique mais aussi pour promouvoir le bien-être animal. On travaille aussi avec l'industrie qui a parfois la bonne volonté de dépasser le minimum défini par la réglementation.



Chaque jour, des millions d'animaux sont transportés dans des camions. Sur la carte de l'Europe, on voit des trajets vers la Turquie très fréquents depuis 2010 quand la frontière entre l'Europe et la Turquie a été ouverte. La France est un des plus grands exportateurs de bovins vers la Turquie.

Notre travail est de contrôler les bétailières, le bien-être des animaux durant le transport. J'ai créé une équipe internationale qui vit dans plusieurs pays en Europe et en Turquie, qui connaît les langues et la culture, qui a contact avec les autorités pour pouvoir réagir en suivant et en contrôlant les bétailières.

Lorsqu'une bétailière s'arrête, on demande à voir les animaux, on reste toujours très polis avec les chauffeurs qui ont un travail difficile. On fait des rapports sur l'état des animaux.

On aide les chauffeurs surtout quand ils sont bloqués des jours à une frontière et qu'il fait très chaud. On les encourage à faire leur métier correctement. On est là lorsque les animaux arrivent à la ferme ou à l'abattoir.



Concernant les veaux, on a pu prouver qu'à bord des camions, ces animaux non sevrés ne peuvent pas s'abreuver car ils ont besoin de lait lorsqu'ils sont âgés de 3 à 4 semaines. On ne peut pas mettre de lait dans les systèmes d'abreuvement et il faut leur donner à boire manuellement pour être sûr que chaque animal boit assez mais pas trop. On ne peut pas les garder dans les camions sur de longues distances.

Parfois nos images et nos rapports ont une influence sur les autorités. Ainsi, avec les veaux non sevrés, on a gagné dans deux pays : les Pays-Bas depuis 8 mois et en Slovaquie où les autorités ont refusé de donner des certificats aux bétailières pour charger des animaux non sevrés "non acceptable pour le transport des animaux non sevrés". Les autres états membres sont sous pression.



Notre stratégie est d'impliquer la police d'autoroute à notre travail. A quoi sert une législation si on n'est pas contrôlé. Les vétérinaires dans presque tous les états membres n'ont pas le droit d'arrêter les camions sur l'autoroute, ils doivent attendre que les animaux soient arrivés à l'abattoir. Mais des fois c'est trop tard.

On a commencé des formations dans plusieurs pays stratégiques pour informer les policiers sur la réglementation européenne et pour qu'ils puissent réagir. On commence par la théorie, on parle des sanctions, puis on se met sur le terrain pendant plusieurs heures avec la police et on arrête toutes les bétailières qui passent.

On fait des formations pour l'industrie, les chauffeurs de camion, pour les sensibiliser au bien-être animal. On leur parle surtout du comportement animal, comment charger les animaux d'une manière calme et résoudre les problèmes pratiques sur le terrain quand on est bloqué à des frontières. On a fait un test, on a demandé aux étudiants chauffeurs de préparer une bétailière pour l'export vers la Turquie (litière, nourriture, densité des animaux) on essaie de trouver des solutions pour l'aménagement des camions (cloisons pour qu'elles descendent jusqu'au sol).

On donne aussi des conseils pour les abattoirs. On travaille beaucoup sur la Turquie qui pratique ni l'étourdissement, ni l'euthanasie. Les bovins sont suspendus conscients. Le sol était glissant, les animaux chutaient et alors commence la maltraitance de la part des abatteurs. On a fait arrêter la chaîne et on a nettoyé l'abattoir. Il faut le faire avec les employés, travailler en équipe. On demande d'éliminer les bruits (porte qui grince), mettre des cloisons pleines, ne pas suspendre les animaux vivants. On a donné des formations pratiques aux abatteurs où on explique le comportement animal, on invite des experts pour l'abattage. On a créé un site web en turc et en anglais car il y a un manque d'informations sur le bien-être animal. Il faut expliquer dans leur langue.

Notre plus grande victoire : un directeur d'abattoir a été convaincu que l'étourdissement était bien. Il a acheté un pistolet d'étourdissement pneumatique et certains bovins sont étourdis avant l'égorgeage. Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour améliorer les conditions de transport et d'abattage des animaux, mais nous sommes en route...



Prix de thèse 2017



Remise du Prix de thèse à Paul Jamey
en présence d'enseignants de l'école vétérinaire d'Alfort

Prix de thèse vétérinaire

Comme chaque année, nous avons le plaisir de remettre le Prix de thèse.

Jacqueline Gilardoni, fondatrice de l'OABA, avait toujours souhaité encourager des travaux scientifiques sur la protection des animaux. C'est la raison pour laquelle nous avons donné son nom à ce Prix de thèse décerné chaque année.

Cette année nous récompensons deux lauréats. Nous en sommes ravis car les thèses vétérinaires sur la protection des animaux de ferme sont rares.

Ces deux thèses ont été conduites à l'école vétérinaire d'Alfort sous la direction du Professeur Nadia Haddad et du Maître de conférences Caroline Gilbert.

Ces travaux ont été encadrés avec bienveillance et avec motivation par le Docteur Agnès Fabre. Je les remercie de leur présence avec nous.

Je salue la présence du directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, le Professeur Christophe Degueurce.

Thèse du Docteur Lily Saalburg

Introduction de la notion de bien-être animal au sein de l'OIE : Historique, actualité, perspective

Le Docteur Lily Saalburg n'ayant pas pu se joindre à nous en raison d'un heureux événement, elle nous a adressé ce message :

Je suis très honorée de recevoir ce Prix de thèse de la part de l'OABA et suis désolée de ne pas pouvoir être avec vous pour vous présenter mon travail aujourd'hui.

Je remercie Agnès Fabre pour sa réelle implication et son soutien sans faille tout au long de mon travail de recherche. C'est d'ailleurs elle qui m'a largement orientée vers le choix de ce sujet. Nous souhaitons expliciter et mettre en avant le fait que l'OIE introduisait aujourd'hui un nouveau concept parmi ses objectifs "traditionnels" qui jusqu'alors ne concernaient que la réglementation mondiale des épizooties sensu stricto.

L'OIE, jusqu'alors référence internationale pour la santé animale et les zoonoses, devient l'organisme phare en matière de bien-être animal et définit ce dernier, ainsi que la protection animale, comme missions prioritaires. Pour l'OIE, il est clair qu'un travail titanesque en découle, et qu'évidemment, des enjeux et des perspectives propres à la naissance de cette nouvelle notion se font connaître.

Mon travail de thèse s'est alors concentré à définir l'introduction du concept de bien-être animal au sein même de l'Organisation, ainsi que les enjeux et perspectives propres à la naissance de cette nouvelle mission.

Pour cela, mon travail de recherche s'est basé sur des éléments bibliographiques, des communiqués et comptes-rendus, des assemblées générales de l'OIE ainsi que des entretiens avec différents acteurs de l'OIE, la FAO, CGAAER, DGAL, et l'INRA que j'ai pu rencontrer, toujours grâce aux bons contacts d'Agnès Fabre.

Ces rencontres ont été très formatrices et vraiment enrichissantes pour la rédaction de ma thèse. Le plus gros de mon travail s'appuie d'ailleurs sur ces interviews. Je profite alors de cette occasion pour remercier infiniment ces personnalités qui ont pu me recevoir et prendre le temps nécessaire pour répondre à toutes mes interrogations, notamment, Monsieur Bonbon (OIE), Monsieur Servière (INRA), Monsieur Angot, (CGAAER) Monsieur Languille (DGAL) et Monsieur Lejeune (FAO).



Thèse du Docteur Paul Jamey

Vers une nouvelle approche du contrôle du bien-être animal.

Exemple du règlement 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort.

Présentation par Jean-Pierre Kieffer

Nous récompensons un excellent travail de thèse mais surtout nous encourageons un jeune vétérinaire motivé par la protection des animaux. Au-delà de cette thèse, Paul Jamey s'implique dans ce domaine en particulier à l'ANSES.

La première partie de sa thèse est consacrée à un historique fort bien documenté sur la protection animale et sur la prise en compte progressive du bien-être animal. Une part importante est consacrée à l'OABA et au CNPA. Paul Jamey est d'autant plus méritant que, bien que président ces deux associations, je n'avais pas trouvé le temps de le rencontrer pendant la préparation de sa thèse. Ce que je regrette d'autant plus qu'il cite très souvent les actions de l'OABA.

Dans la deuxième partie, il détaille la réglementation européenne et nationale relative à l'abattage et se livre à une étude critique des textes et leur application avec les guides de bonnes pratiques.

La troisième partie est consacrée à l'évaluation des guides de bonnes pratiques par l'ANSES mais comporte aussi des études personnelles réalisées dans trois abattoirs pour vérifier l'appropriation des recommandations des guides de bonnes pratiques. Il évoquera certainement cette expérience en abattoirs.

La dernière partie est consacrée à l'actualité des scandales révélés par des vidéos en abattoirs et la réaction collective des associations de protection animale. Cette partie est très documentée avec la reprise de communiqués de presse, d'articles de journaux et les réactions du ministère de l'agriculture. La thèse s'achève par la création de la commission d'enquête présidée par le député Olivier Falorni.

C'est avec un très grand plaisir que je suis parmi vous.

Mon travail de thèse porte sur le règlement (CE) n°1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort.



Je souhaite vous présenter rapidement mon travail autour de ce règlement, à travers les guides de bonnes pratiques, puis aborder la partie de ma thèse qui montre que l'abattoir est au cœur d'un débat politique, économique, social et philosophique.

L'objectif de ce nouveau règlement européen est que toute douleur, détresse ou souffrance évitable doit être épargnée aux animaux lors de leur mise à mort. Cela passe par une responsabilisation des professionnels, ce qui est nouveau. Avant, il n'y avait que des obligations de moyens, les opérateurs devaient mettre en œuvre des procédures précises. Mais, à présent, il y a une obligation de résultat, ils doivent vérifier l'efficacité de l'étourdissement.

Une enquête sociologique a été menée pour savoir comment les guides de bonnes pratiques, qui expliquent et rendent abordable ce règlement pour les responsables de la filière, ont été perçus. Quelles ont été les modifications que ces guides ont permis d'apporter au quotidien auprès des professionnels ?

J'ai pu me rendre compte de l'apport de ces guides de bonnes pratiques lors de mon stage en abattoirs. Deux ans plus tard, j'ai pu suivre l'évolution. La maltraitance lors du déchargement et dans le couloir d'amenée avait été corrigée : plus de bâton par la simple amélioration des reflets, des passages ombre et lumière. Le reflet du néon dans une flaque d'eau faisait que tous les bovins s'arrêtaient dans le couloir, s'ensuivaient des embouteillages. Les opérateurs ne comprenaient pas et s'énermaient sur les animaux... Il suffisait d'éliminer la flaque d'eau avec une raclette pour supprimer le reflet et les animaux ne s'arrêtaient plus.



L'abattoir c'est une boîte noire où peu de personnes extérieures peuvent rentrer. J'ai pu constater la situation du personnel qui exerce dans des conditions pénibles, dans le bruit, très tôt le matin, avec des risques. Il y a un taux élevé de renouvellement, d'emploi d'intérimaires.

Quelles sont les solutions ? Un renforcement des contrôles aux postes d'abattage, davantage de formation, une diminution des cadences, une amélioration des conditions matérielles, des caméras de surveillance et un accès renforcé à des auditeurs externes conscients et avertis comme l'OABA et non pas à des auditeurs de la société civile.

Les vidéos chocs diffusées par L214 montrent les animaux égorgés dans un contexte d'abattage avec étourdissement mais avec des ratés et qui se terminent comme un abattage sans étourdissement. On demande au personnel de vérifier des signes d'inconscience, mais qui, dans la même journée, pratique des abattages sans étourdissement...

En conclusion, L214 prône une vision radicale avec l'abolition de la consommation de viande. Mais pour moi l'élevage fait partie de notre civilisation et on peut élever des animaux dans le bien-être. Les éleveurs sont attachés à ce principe d'autant plus quand le bien-être rime avec la rentabilité. L'élevage intensif, l'abattage à la chaîne sont des notions récentes dans l'histoire de l'humanité. On doit retrouver un juste équilibre.

Remise du Prix de thèse à Paul Jamey par Jean-Pierre Kieffer

Je voudrais réagir sur un point qui a été soulevé. Il est important qu'il y ait une collaboration des associations lanceurs d'alerte et des associations welfaristes. Dans un abattoir de porcs dénoncé par des vidéos en caméra cachée, on voit un opérateur complètement dépassé par la situation. J'ai visité cet abattoir quelques jours après, accompagné d'un autre vétérinaire bien connu dans le milieu des abattoirs et de la protection animale, Michel Courat, longtemps expert européen à Eurogroup for animals.

Nous avons constaté des problèmes d'équipement mal adapté. Nous avons établi un plan de modification du parcours qui conduit au poste d'étourdissement. Des travaux doivent commencer prochainement, car il y avait une difficulté pour les porcs de pouvoir tourner dans un angle très restreint. C'est un exemple de la complémentarité entre une association lanceur d'alerte qui a permis de dénoncer ce qui n'allait pas, et une association welfariste qui intervient pour trouver une solution. Dénoncer c'est bien,

améliorer ça complètement. Je suis rassuré de savoir que cet abattoir doit engager des travaux.

Paul, tu as fait une thèse remarquée par l'OABA. Je voudrais dire qu'il y a peu de thèses vétérinaires consacrées au bien-être et à la protection des animaux de rente et je le regrette.

Je suis heureux de te remettre le Prix de thèse de l'OABA matérialisé par un diplôme, un chèque symbolique et une petite vache de la cowparade.



Assemblée générale 2017



Compte-rendu de séance

Assemblée générale 2017

L'assemblée générale de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs s'est tenue le samedi 25 mars 2017 au siège de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Pour la 16^{ème} année consécutive, la réunion était présidée par le Docteur Jean-Pierre Kieffer.

Le bureau de l'assemblée générale était composé du président, du vice-président Maître Alain Monod avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de la secrétaire générale Danielle Heuse, du trésorier Laurent Bodin et de la secrétaire adjointe le Docteur Bénédicte Iturria-Ladurée.



Le président Jean-Pierre Kieffer ouvrait la séance par des remerciements adressés au Docteur Monique Eloït, directrice générale de l'OIE. Retenue au Japon, elle avait tenu à enregistrer un message pour exprimer sa joie d'accueillir l'OABA.

L'Assemblée générale de l'OABA accueillait le Docteur Bernard Vallat directeur général honoraire de l'OIE, Monsieur Olivier Falorni député de Charente-Maritime, le Docteur Jean-Luc Angot récemment nommé président du Comité national d'éthique des abattoirs, le Docteur Jérôme Languille chef du Bureau de la protection animale du ministère de l'agriculture, des représentants des fonctionnaires des services du ministère de l'agriculture, des représentants d'organisations professionnelles, de l'Ordre des vétérinaires, des enseignants de l'école vétérinaire d'Alfort, de nombreux représentants d'organisations de protection animale et des journalistes.

Plus de 200 adhérents et invités participaient à cette réunion. Les adhérents, qui n'avaient pas pu être présents, avaient témoigné leur confiance en adressant 830 pouvoirs.

Célébration d'anniversaires

En ouverture de réunion, était célébré le 60^{ème} anniversaire de l'appel lancé par Jacqueline Gilardoni en 1957 pour la création d'un mouvement qu'elle nomme "œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs". Le texte de cet appel fondateur de l'OABA était lu par la secrétaire générale Danielle Heuse. Le président Jean-Pierre Kieffer avait souhaité célébrer les 50 ans de fidélité des plus anciens adhérents de l'OABA qui depuis 1967 cotisent à notre association. Puis, était salué le 30^{ème} anniversaire de l'entrée du Docteur Gilles Quinet au conseil d'administration de l'OABA.

Palmarès de l'OABA

Comme chaque année, l'OABA distingue et récompense une personnalité qui a apporté une contribution exceptionnelle à la protection des animaux. La médaille d'honneur 2017 était remise à Monsieur Olivier Falorni, député de Charente-Maritime que présentait Maître Alain Monod, vice-président. Le député Olivier Falorni a exprimé son émotion et sa fierté de recevoir cette médaille d'une association engagée depuis 60 ans dans un travail remarquable.



Conférence

La secrétaire adjointe de l'OABA Bénédicte Iturria-Ladurée présentait l'invitée conférencière : Lesley Moffat directrice fondatrice de l'association *Eyes on Animals*. Toutes les deux résident aux Pays Bas. Lesley Moffat a expliqué les actions de son association, en particulier les enquêtes sur les conditions de transport des animaux en Europe et à destination de la Turquie. Vidéo à l'appui, elle a témoigné des souffrances que peuvent endurer des animaux sur de longs transports. L'implication de la police a permis de véritablement sanctionner certains transporteurs. L'éducation et la formation des policiers, des transporteurs sont au cœur des missions d'*Eyes on Animals*. Cette conférence était saluée par de longs applaudissements.

Prix de thèse

Comme chaque année, nous avons le plaisir de remettre le Prix de thèse. Cette année, nous récompensons deux lauréats de l'école vétérinaire d'Alfort : Lily Saalburg pour *"Introduction de la notion de bien-être animal au sein de l'OIE, historique, actualités, perspectives"* et Paul Jamey pour *"Vers une nouvelle approche du contrôle du bien-être animal : exemple du règlement (CE) n°1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort"*.

Le Docteur Lily Saalburg n'ayant pu se déplacer en raison d'un heureux événement, seul le Docteur Paul Jamey a présenté sa thèse. Il recevait le diplôme du Prix de thèse OABA ainsi qu'un chèque.



Assemblée générale statutaire

• Rapport moral

Le président Jean-Pierre Kieffer a donné lecture de son rapport moral sur la violence dans les abattoirs et sur la misère dans les campagnes. Il a souligné que l'OABA a été la première association en France, et pendant longtemps la seule, à dénoncer les conditions d'abattage des animaux. Mais surtout notre association a toujours cherché à améliorer ces conditions d'abattage en obtenant dès 1964 l'obligation d'étourdissement et en apportant l'expertise de ses délégués qui visitent les abattoirs.

L'OABA est de plus en plus sollicitée pour des sauvetages d'animaux qui représentent une part très importante du budget de l'association.

• Rapport d'activité

Le président Jean-Pierre Kieffer et le directeur Frédéric Freund ont présenté le rapport d'activité pour l'année 2016 et le premier trimestre 2017. Ce rapport d'activité était approuvé à l'unanimité.

• Rapport financier

Monsieur Laurent Bodin, trésorier de l'OABA, a présenté le rapport financier pour l'année 2016. Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable, avait contrôlé les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. Le commissaire aux comptes Monsieur Nicolas Mazuranok a présenté ses rapports, concluant à la bonne gestion et à la sincérité des comptes présentés par l'OABA. Le montant de la cotisation reste fixé à 30 euros pour les membres adhérents et à 200 euros pour les bienfaiteurs. Ce rapport financier était approuvé à l'unanimité.

• Elections statutaires

Conformément aux statuts, il a été procédé à l'élection des membres du conseil d'administration. Les trois administrateurs sortants ont été réélus à l'unanimité : Danielle Heuse, Jean-Marie Chupin et Laurent Bodin. Un nouveau membre était élu à l'unanimité : Maître Jean-François Manière, avocat honoraire.

Intervention du chef du bureau de la protection animale

Comme chaque année, l'OABA avait invité un représentant du ministère de l'agriculture. Mais cette année, l'assemblée générale se tenait à moins d'un mois du premier tour des élections présidentielles, imposant un droit de réserve.

Le Docteur Jérôme Languille, chef du bureau de la protection animale, s'est toutefois exprimé, à titre personnel, sur la collaboration entretenue avec l'OABA pendant les années où il a dirigé ce bureau qu'il quittera prochainement.



Un cocktail permettait aux participants de se retrouver pour assister à la remise des insignes de chevalier de l'ordre du Mérite agricole à Max Josserand, des mains du président de l'OABA, Jean-Pierre Kieffer.

Rapport moral

Jean-Pierre Kieffer, président de l'OABA



Docteur Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

De la violence dans des abattoirs

L'OABA a été la première association en France, et longtemps la seule, à dénoncer les conditions d'abattage des animaux : dès les années 1960 par des enquêtes dans les abattoirs (parfois clandestinement), pétitions (150 000 signatures en 1962), plaintes contre des abattoirs, articles dans la presse nationale.

L'OABA a longtemps été seule à dénoncer les conditions d'abattage

Mais avant tout, l'OABA a cherché à améliorer ces conditions d'abattage, en particulier en obtenant l'obligation de l'étourdissement (décret de 1964), en apportant l'expertise technique de ses délégués qui visitent les abattoirs, en instaurant un dialogue avec les professionnels et l'administration.

Mais ce dialogue, que l'OABA essaye toujours d'entretenir, est difficile avec certaines fédérations qui refusent encore les visites de nos délégués. Que les abattoirs qui ferment leur porte à l'OABA ne s'étonnent pas si d'autres associations ont choisi d'y pénétrer clandestinement.

Mobilisation exceptionnelle des organisations de protection animale

Aujourd'hui, l'OABA n'est plus seule. Une dizaine d'organisations de protection animale avait communiqué ensemble, à l'initiative de l'OABA en 2010, contre le développement de l'abattage sans étourdissement (obtenant une réglementation plus stricte de la dérogation en 2011).

Ces dernières années, des ONG ont interpellé ensemble le gouvernement face à la publication de rapports officiels dénonçant de graves dysfonctionnements dans des abattoirs.

Ces ONG ont réagi, toujours ensemble, aux scandales révélés par des vidéos en caméra cachée. Devant cette mobilisation exceptionnelle et la pression médiatique, l'Assemblée nationale s'est saisie du problème, à l'initiative du député Olivier Falorni, aboutissant à une proposition de loi relative au respect de l'animal en abattoir.

Pour la première fois, un débat parlementaire sur les conditions d'abattage

Pour la première fois en France (c'est historique) les conditions d'abattage faisaient l'objet d'un débat démocratique. Ainsi le 12 janvier 2017, la loi relative au respect de l'animal en abattoir était adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale. A présent, ce texte doit suivre son parcours législatif.

La devise de l'OABA fondée par Jacqueline Gilardoni prend toute sa valeur : "Tous unis pour les défendre".



De la misère dans les campagnes

Avec la crise agricole et les grands froids de cet hiver, des animaux sont en péril dans nos campagnes. Les sauvetages réalisés par l'OABA sont de plus en plus nombreux et difficiles. Au cours de l'année écoulée, l'OABA a pris en charge près de 1000 bovins, ovins et caprins.

Près de 1000 animaux sauvés par l'OABA en une année

Depuis les dix premières semaines de cette année 2017, ce sont déjà plus de 500 animaux qui ont été sauvés de la misère et de la mort.

L'OABA doit faire face seule à la charge de ces sauvetages, grâce uniquement au soutien de ses donateurs, alors que des subventions continuent d'aider des élevages industriels incompatibles avec le bien-être animal.

Nos sites d'accueil sont saturés et nos finances mises à mal. L'OABA a fait le choix de privilégier ces actions de terrain, en y consacrant les deux tiers de son budget, avec une petite équipe d'une dizaine de salariés seulement et quelques partenaires (vétérinaires, avocats, transporteurs et hébergeurs).

Alors que le Salon de l'agriculture exposait des animaux que les politiques sont venus caresser, d'autres animaux crevaient faute de soins ou victimes de maltraitance, souvent dans l'indifférence...

L'année 2017 est une année d'élections (présidentielle et législative). Un collectif de 26 organisations de protection animale, dont l'OABA, souhaite placer la cause animale au cœur de ces enjeux politiques, en formulant 30 propositions concrètes.

Espérons que nos attentes seront entendues par les élus à ces élections.



Rapport d'activité

Frédéric Freund, directeur de l'OABA



Frédéric Freund
Directeur de l'OABA

Le président Jean-Pierre Kieffer présentait l'organisation de l'OABA, avant de donner la parole au directeur Frédéric Freund pour commenter l'activité au cours de l'année 2016 et le premier trimestre 2017.

L'organisation de l'OABA respecte les règles strictes du fonctionnement des associations reconnues d'utilité publique.

Le conseil d'administration est composé de douze membres dont les expériences professionnelles permettent d'aborder avec compétence les aspects scientifiques et juridiques de la protection des animaux : vétérinaires, avocats, magistrat, ingénieur agricole, conseiller en gestion.



Le secrétariat est géré par trois secrétaires qui assurent les tâches administratives avec compétence et dévouement. Dimitri Nguyen, titulaire d'un Master 2 en droit, assiste le directeur depuis avril 2016.

Le directeur, Frédéric Freund gère l'organisation de l'association. De formation juridique, il mène avec efficacité les actions contentieuses, aidé par les avocats du conseil d'administration. Il intervient sur le terrain pour les saisies des animaux confiés à l'OABA. Il gère notre troupeau du bonheur réparti dans 26 sites partenaires qu'il visite régulièrement.

Nos délégués enquêteurs, vétérinaires, techniciens des services vétérinaires, ou directeur d'abattoir à la retraite, interviennent dans des élevages en difficulté, des marchés et des abattoirs.

Michel Courat a rejoint notre équipe. Ce vétérinaire français a travaillé comme expert officiel dans des abattoirs du Royaume-Uni et a occupé pendant huit ans le poste d'expert bien-être des animaux de ferme à *Eurogroup for Animals*, fédération européenne des associations de protection animale.



Un réseau de professionnels apporte son concours à nos actions de sauvetage : vétérinaires praticiens, avocats, gendarmes, transporteurs et hébergeurs. Il convient de souligner les relations constructives entretenues avec certains agents des DD(CS)PP qui nous informent des cas de maltraitance et qui participent sur le terrain aux saisies des animaux.

Des bénévoles contribuent à la communication de l'OABA, en particulier sur les réseaux sociaux.

Nos adhérents et donateurs permettent nos actions grâce à leur générosité. Nous les remercions de nous donner les moyens d'agir. Notre association ne bénéficie d'aucune subvention des pouvoirs publics, ce qui nous permet de rester indépendant et de garder une totale liberté d'expression.

Notre représentativité

L'OABA siège dans des comités consultatifs, participe à des groupes de travail, collabore à des études scientifiques sur le bien-être animal.

• **Conseils en santé et protection animales**

L'OABA est le seul membre, au titre de la protection animale, du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale placé auprès du ministère chargé de l'agriculture.

Le CNOPSAV est consulté sur la politique sanitaire animale et sur les projets de textes réglementaires relatifs à la santé et à la protection des animaux. Des conseils régionaux d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale sont placés sous l'autorité de chaque préfet de région. L'OABA est membre de plusieurs CROPSAV.



Un comité d'experts "bien-être animal" composé de plusieurs organisations nationales de protection animale, dont l'OABA, de professionnels et de scientifiques a été créé au sein du CNOPSAV.

Le ministère de l'Agriculture a souhaité élaborer une "Stratégie de la France pour le bien-être des animaux" pour les années à venir. Pour mener à bien la réflexion sur cinq axes stratégiques, la DGAL a constitué des groupes de travail.

Stratégie pour le bien-être des animaux 2016-2020

L'OABA a participé au groupe sur la maltraitance animale et à celui sur les abattoirs. Les débats étaient animés dans un contexte de médiatisation des vidéos filmées en caméra cachée dans des abattoirs.

En avril 2016, le ministre de l'Agriculture présentait un plan d'actions. Plusieurs réunions se sont succédées depuis pour l'application de ces actions prioritaires.

• **Comité de pilotage interministériel pour l'Aïd al Adha (Aïd el kebir)**

L'OABA est la seule association de protection animale invitée à participer à la réunion du comité de pilotage de l'Aïd el kebir, sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice. Deux réunions se sont tenues en 2016, l'une le 16 mars pour faire le bilan de l'Aïd el kebir 2015 et l'autre le 7 juillet pour la préparation de la fête musulmane qui débutait le 12 septembre 2016.

Comme tous les ans, ce sont environ 125 000 moutons et près de 6 600 bovins qui étaient égorgés sans étourdissement préalable, dans les différents sites d'abattage mis à disposition (122 abattoirs pérennes et 71 abattoirs temporaires) pour 1, 2 ou 3 jours.

Mais nous savons que ce sont environ 200 000 ovins qui sont vendus pour l'Aïd el kebir, de sorte qu'il est possible d'évaluer à 80 000, le nombre d'ovins abattus de façon illégale en France !

L'OABA a sollicité, lors du COPIL de bilan, la création d'une infraction pénale pour les éleveurs peu regardants sur les conditions de transport et d'abattage des animaux qu'ils vendent aux particuliers, les jours précédant la "fête". Si le gouvernement souhaite voir diminuer les sites d'abattages clandestins, comme il l'affirme dans la circulaire interministérielle, il doit avant tout renforcer les contrôles et les sanctions sur les lieux d'approvisionnement.

Des délégués de l'OABA présents sur des abattoirs lors de l'Aïd el kebir

Nos délégués étaient présents sur une quinzaine d'abattoirs pérennes et temporaires afin de vérifier que les réglementations et "bonnes pratiques" liées à la protection animale étaient correctement appliquées. L'OABA a travaillé avec l'Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) à l'élaboration d'un guide rappelant les exigences liées à la protection animale (transport, mise en attente des animaux et conduite au poste d'abattage).

Mais il faut bien l'avouer, le premier jour, les règles de protection animale sont bien souvent mises entre parenthèses. Un maximum d'animaux sont égorgés dans un délai très court puisque les sacrifices ne peuvent pas débuter avant la prière du matin (vers 9 heures). D'où des cadences élevées, incompatibles avec le respect des règles de protection animale.

• Formation sur les procédures de retrait d'animaux maltraités

Sous l'impulsion du référent national "animaux de rente" du bureau de la protection animale de la DGAL, une journée d'échanges pratiques sur les procédures de retrait d'animaux de ferme maltraités a été organisée à la DRAAF Pays de Loire, en mars 2016.

Ces échanges entre les organisations de protection animale (OABA et Fondation Brigitte Bardot) permettent d'harmoniser les pratiques et les procédures au sein d'une même région. Les expériences sont partagées afin d'améliorer l'efficacité des interventions et sécuriser les dossiers d'un point de vue juridique.

L'OABA est également intervenue en novembre 2016 à l'Ecole nationale des services vétérinaires pour participer à une formation juridique des agents des DDPP, sur ce même thème des procédures de retrait d'animaux maltraités. Trois autres journées de formation sont programmées.

• Groupe d'experts ANSES

L'OABA participe aux travaux d'un groupe d'experts de l'ANSES (Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement) pour évaluer les indicateurs de conscience des porcs à l'abattoir selon le mode d'étourdissement. La même étude a débuté sur les bovins.

Expertise de l'OABA sur l'étourdissement des animaux

• Comité d'éthique

L'OABA participe à un comité d'éthique en recherche clinique et épidémiologique vétérinaire d'Oniris (CERVO). Ces études portent sur des affections spontanées observées dans le cadre des consultations des animaux de rente ou de compagnie à l'école vétérinaire de Nantes. C'est une démarche volontaire, car en dehors de toute expérimentation animale

Notre communication

Depuis sa création, l'OABA a un déficit en termes de communication. Le budget de communication et d'appel à la générosité n'est que de 6 % de nos dépenses, ce qui est bien peu au regard d'autres associations. Nous privilégions les actions concrètes de terrain, avec les sauvetages d'animaux et les procédures.

• Lettre semestrielle de l'OABA

La lettre semestrielle de l'OABA est adressée à nos adhérents et est téléchargeable depuis notre site internet. Une nouvelle maquette a été adoptée pour 2017.

Le titre est devenu "OABA Info-Mag". La frappe des textes et la mise en page sont assurées par des bénévoles, ce qui permet de réduire les coûts.

L'ensemble des frais de nos publications représente 2 % de nos dépenses.

• Site Internet et réseaux sociaux

Notre site Internet permet d'être informé sur l'essentiel de la réglementation et les actualités sur la protection des animaux d'élevage. Son architecture permet d'accéder facilement à un maximum d'informations sur nos actions de sauvetages et procédures. Il permet d'adhérer, de renouveler la cotisation et de faire un don en ligne.

Une newsletter apporte des informations actualisées tous les 15 jours.

La page Facebook récapitule les actualités concernant l'association (procès, sauvetages, publications, conférences et débats...). Elle est interactive et compte plus de 10 000 "fans". Sa gestion est assurée par une jeune vétérinaire de notre conseil d'administration.

Le compte Twitter regroupe, sous la forme de courts messages, les informations essentielles de l'association et des actualités sur le monde animal. Il est géré bénévolement par notre trésorier.

SOMMAIRE

Editorial	1
Loi Abattoirs	2
Décret Elevages	4
Animal Politique	5
Procédures	6
Sauvetages	8
Transports	9
Grippe aviaire	10
A lire et à voir	11
Nous soutenir	12

EDITO

Le début de l'année 2017 est marqué par un événement qui restera dans l'histoire de la protection animale. Pour la première fois, une loi sur les conditions d'abattage des animaux était débattue à l'Assemblée nationale.

La mobilisation exceptionnelle des organisations de protection animale, dont l'OABA, est un fait marquant. Elle a permis de faire adopter par les députés l'installation de caméras dans les abattoirs. Il reste à savoir ce que le texte de cette loi deviendra après la poursuite de son parcours législatif...

L'OABA rendra hommage au député Olivier Falorni, rapporteur de cette loi, en lui remettant la médaille d'honneur lors de l'assemblée générale du 25 mars.

Avec les grands froids de cet hiver et la crise agricole, des animaux sont en péril dans nos campagnes. Nos sauvetages sont de plus en plus nombreux et difficiles. Après 1000 animaux sauvés en 2016, ce sont déjà plus de 300 bovins qui ont été confiés à l'OABA au mois de janvier. Nos sites d'accueil sont saturés et nos finances mises à mal.

Alors que le Salon de l'Agriculture expose des animaux que les politiques viennent caresser, d'autres animaux crèvent de faim et de soif dans l'indifférence.

L'OABA doit faire face seule à la charge des sauvetages, grâce au soutien de ses donateurs, alors que des subventions continuent d'aider des élevages industriels incompatibles avec le bien-être animal.

Nous espérons que vous apprécierez la nouvelle maquette de cette lettre semestrielle et nous vous souhaitons bonne lecture.

JP Kieffer
Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

1
2017 • 01

• Interviews

L'OABA a été sollicitée par la presse régionale (radios, télévisions, journaux) pour s'exprimer au sujet d'affaires de maltraitance et des sauvetages d'animaux. L'OABA est intervenue sur des chaînes nationales au sujet des abattoirs : BMFTV, RMC, France-Info, LCI, France Télévision, etc.

Notre association est souvent citée par Luce Lapin, dans sa rubrique "Les puces" fort appréciée par les amis des animaux dans l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* et sur le site web *luce-lapin-et-copains.com*.

Deux récents reportages diffusés sur France Télévision présentaient deux actions principales de l'OABA. "Le malheur est dans le pré", ce reportage diffusé en novembre 2016 au JT de France 2 était consacré à nos sauvetages d'animaux. Le reportage "La fin de la souffrance animale ?" diffusé sur France 5 en février 2017 montrait notre directeur en visite d'abattoir.

L'OABA en reportage sur France 2 et sur France 5



Nos actions contentieuses et sauvetages

• Animaux maltraités ou abandonnés : l'OABA fortement sollicitée

Au cours de l'année 2016, l'OABA a initié 29 procédures pénales concernant majoritairement des animaux délaissés ou maltraités par leur détenteur. En effet, parmi ces 29 procédures, figurent 25 dossiers où l'OABA s'est vue confier la garde d'animaux abandonnés ou maltraités. Ce sont ainsi 927 animaux qui ont été confiés à l'OABA en 2016 : 313 bovins, 589 ovins, 16 caprins et 9 équidés, sans compter quelques poules.

Ces chiffres sont appelés à augmenter en 2017 car sur les dix premières semaines de cette année, ce sont déjà 13 nouveaux dossiers contentieux qui ont été lancés et près de 500 animaux, majoritairement des bovins, pris en charge.

L'hiver très rigoureux, la mauvaise qualité du foin de l'été dernier et la crise agricole qui perdure sont un cocktail explosif : de plus en plus d'éleveurs ne peuvent plus nourrir ni soigner leurs animaux. Certains prennent la décision de les vendre, mais d'autres s'obstinent jusqu'à la catastrophe.

Les nombreux échanges avec la DGAL sur cette problématique récurrente des animaux à l'abandon ont permis d'obtenir une prise en charge publique des opérations de retrait de ces animaux. Depuis le début de cette année 2017, les frais de retrait et de transport des animaux confiés sont pris en charge par les DDPP. L'OABA continue cependant d'assumer les frais d'hébergement, de nourriture et de soins. Des discussions sont actuellement en cours avec la Chancellerie pour faire évoluer les textes et permettre d'accélérer les procédures.

JUUDI 9 MARS 2017 **LE DÉPARTEMENT** ACTU CÔTE-D'OR ET RÉGION 05

AUXOIS FAITS DIVERS

Cadavres et bêtes mal nourries : un éleveur se fait retirer son cheptel

Sous surveillance depuis deux ans, un éleveur de l'Auxois s'est fait retirer près de deux cents bovins et ovins, dont certains ont dû être euthanasiés sur place. Le parquet de Dijon a ouvert une enquête.

Vaches maigres, moutons qui perdent leur laine, cadavres et ossements : la vingtaine de personnes qui est intervenue, les 2 et 3 mars, sur les hauteurs d'un village de l'Auxois, a été témoin de scènes difficilement supportables. « Un éleveur était avec nous. Ce qu'il a vu sur place l'a secoué », relate Frédéric Freund, directeur de l'OABA (Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs), une association qui s'est occu-



Une vache agonisante pendant l'intervention d'une association et des services de l'État. Quatre bêtes ont dû être euthanasiées sur place, car « elles tenaient à peine sur leurs pattes ». PHOTO DR

et 3 mars ont été choisis lors d'une réunion en préfecture, pour une procédure de retrait administratif d'animaux pour cause de maltraitance. Une mesure d'urgence qui se rapproche d'une perquisition et qui demande « une certaine discrétion. Il est hors de question de prévenir tout le monde à l'avance », relève Eric Dumoulin. À l'aube du 2 mars, c'est donc une vingtaine de personnes, gendarmes compris, qui ont entamé deux jours de « sauvetage ».

Cinq cadavres et des ossements

En 48 heures, quatre bêtes ont dû être euthanasiées car « elles tenaient à peine sur leurs pattes », regrette l'œ-

• Sauvetages - Troupeau du Bonheur

Avec le nombre de plus en plus important d'animaux confiés à l'OABA, l'effectif du troupeau du bonheur ne cesse de s'agrandir. Ce sont 232 animaux (88 bovins, 35 équidés, 106 ovins-caprins, 3 cochons, sans compter quelques volailles) qui coulent des jours heureux dans nos fermes du bonheur (26 sites sont conventionnés). Nous remercions toutes les personnes, professionnels ou particuliers, qui s'occupent si bien de ces animaux qui ont la chance de finir paisiblement leur vie au pré grâce à la générosité de nos adhérents. Il est possible de les retrouver dans nos calendriers qui ont toujours autant de succès.

Bien évidemment, il nous est impossible d'intégrer dans notre troupeau du bonheur tous les animaux confiés à l'OABA par les autorités judiciaires. Avec une moyenne de 1 000 animaux confiés à l'OABA par an, le troupeau du bonheur nécessiterait dans ce cas des centaines de lieux d'accueil et des centaines de milliers d'euros. Nous ne les avons pas !

Par ailleurs, gérer ce cheptel demande beaucoup de temps et notre directeur qui visite régulièrement les lieux d'hébergement de nos animaux, ne peut pas passer tout son temps sur les routes de France... Comme nous l'avons précisé dans notre brochure "Troupeau du bonheur", les animaux qui n'intègrent pas ce troupeau sont cédés aux éleveurs qui les ont gardés le temps de la procédure.



• Développement des fermes-usines : recours devant le Conseil d'Etat

Le 5 décembre dernier était signé le décret n°2016-1161 modifiant le code de l'environnement et la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Avec ce texte, il est désormais possible de détenir jusqu'à 400 vaches laitières ou 800 veaux avec une simple procédure d'enregistrement. Ces installations ne seront donc plus soumises à la procédure contraignante de l'autorisation d'exploiter. C'était pourtant l'assurance d'une enquête publique et d'une étude d'impact sur l'environnement, en particulier sur la qualité de l'eau...

Qu'en est-il des engagements de la France en matière de développement durable et de réchauffement climatique ? Ce décret s'inscrit en totale contradiction avec la "Stratégie nationale pour le bien-être animal", le programme d'action du ministère de l'Agriculture. Alors qu'il était question d'une prise en compte des besoins comportementaux des animaux, ce décret conduira à ce que de plus en plus d'animaux soient élevés dans ces structures où ils ne voient jamais un brin d'herbe jusqu'à leur mort...

L'OABA ne cesse de s'opposer à ce type de projets. Elle a ainsi manifesté les 28 mai et 5 novembre 2016 contre la "ferme des 1000 veaux" en Corrèze. Un centre d'engraissement en fonctionnement destiné à accueillir à terme 1 400 animaux. Un projet est également prévu au Pays Basque...

L'OABA engage un recours devant le Conseil d'Etat contre ce décret

Il est évident qu'avec ce décret du 5 décembre 2016, ces projets de "fermes-usines" sont appelés à se multiplier. Les pétitions et les manifestations ne seront pas suffisantes ! C'est la raison pour laquelle l'OABA a décidé de déférer ce décret à la censure du Conseil d'Etat. Un recours était déposé, début 2017, par l'OABA avec l'appui de la SPA.



Abattage des animaux

• Commission d'enquête sur les abattoirs : 65 mesures et une loi

En 2011, un reportage filmé avec l'aide de l'OABA et diffusé par France 2 dans *Envoyé Spécial* avait dénoncé des violences faites aux animaux dans des abattoirs. L'impact médiatique avait été très fort, mais le sujet avait rapidement été pollué par des prises de position de candidats à l'élection présidentielle de 2012...

En 2016, des vidéos filmées en caméra cachée dans des abattoirs ont été largement diffusées. Mais cette fois, des politiques se sont emparés du sujet avec la ferme volonté de faire changer la situation. L'Assemblée nationale a créé le 22 mars une commission d'enquête.

Des députés ont déposé une proposition de loi *visant à éviter toute souffrance aux animaux lors de leur abattage*, en juillet, à l'initiative des députés Geneviève Gaillard et Jacques Lamblin.

Le ministre de l'Agriculture ne pouvait pas rester sans réaction devant la gravité des faits de maltraitance d'animaux en abattoirs. Stéphane Le Foll a ainsi demandé, le 30 mars, à tous les préfets de faire réaliser une inspection sur le niveau de maîtrise de la protection animale de tous les abattoirs d'animaux de boucherie. Une première en France ! Cette initiative aura marqué les esprits puisque, à la surprise générale, les rapports d'audit de 259 établissements étaient publiés sur le site du ministère...

Nous y apprenions que seulement 20 % des établissements étaient déclarés conformes dans la maîtrise de la protection animale, tout au long du processus d'abattage. La moitié (49 %) présentait des non conformités mineures et 31 % des non conformités moyennes ou majeures. Des procès-verbaux, des mises en demeure et des fermetures de chaînes étaient prononcées.

Preuve qu'en cherchant, on finit par trouver ! Pourquoi aura-t-il fallu attendre un audit général de la protection animale en abattoirs pour que des sanctions soient prises ?

Des questions que n'a pas manqué de poser l'OABA, le 27 avril 2016, jour des premières auditions devant la Commission d'enquête.

Les nombreuses auditions, dont celle de l'OABA, ont contribué à la rédaction d'un rapport comportant 65 mesures concrètes, remis au président de l'Assemblée nationale et au ministre de l'Agriculture. Reprenant les principales mesures, Olivier Falorni et 32 autres députés ont déposé une proposition de loi *relative au respect de l'animal en abattoir*.

L'OABA a été auditionnée, à deux reprises, dans le cadre de la préparation de la proposition de loi.

Examiné par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le texte subissait de nombreuses modifications dont la suppression de mesures phares comme celle rendant obligatoire les caméras de contrôle dans les zones où les animaux sont manipulés et abattus. Ce texte ainsi dénaturé était inscrit à l'ordre du jour de la séance du 12 janvier 2017 de l'Assemblée nationale.

Dans un courrier commun du 3 janvier 2017, dix organisations de protection animale, dont l'OABA, appelaient les 577 députés à soutenir l'amendement présenté par Olivier Falorni pour rétablir cette mesure de contrôle vidéo. Le message était entendu, les députés adoptaient l'installation de caméras de surveillance.

Pour la première fois, une loi était débattue à l'Assemblée nationale sur les conditions d'abattage. C'est déjà en soi une avancée, même s'il n'y avait que 32 députés dans l'Hémicycle (un peu plus de 5 % de la représentation nationale...). On peut regretter que le texte adopté ne soit pas aussi ambitieux que le texte initial de la proposition de loi présentée par Olivier Falorni.

Désormais, le texte doit suivre son parcours législatif et attendre la prochaine législature pour être débattu au Sénat qui peut le remanier, ce qui conduirait à une seconde lecture, retardant d'autant l'entrée en vigueur de la loi.



• **Abattages sans étourdissement : le combat de l'OABA continue**

Pas d'évolution de la loi

L'abattage sans étourdissement est inacceptable pour un très grand nombre de nos concitoyens. C'est un combat historique de l'OABA. Une proposition de loi présentée notamment par les députés vétérinaires Geneviève Gaillard et Jacques Lamblin en juillet 2016 voulait apporter des solutions pour un recours systématique à l'étourdissement dans les abattages rituels. Cette proposition, comme d'autres dans le même sens, n'a pas eu de suite.

Ces deux députés ont introduit des amendements en séance le 12 janvier 2017, lors de la discussion de la proposition de loi Falorni. Mais la question de l'abattage rituel a été rapidement balayée par Stéphane Le Foll : *"Si le législateur décidait de ce qui est un abattage rituel à la place des représentants des religions, cela irait à l'encontre de la conception de la République et de la laïcité qui doit rester la nôtre"*. Cette position risque d'enterrer pour plusieurs années toute évolution de l'abattage sans étourdissement, au risque de voir de plus en plus de consommateurs se détourner de la viande.

Les viandes halal ou casher se retrouvent dans le circuit classique sans information

Rappelons qu'il n'existe aucune mention sur le mode d'abattage des animaux et que nos concitoyens peuvent consommer sans le savoir (et sans le vouloir) des viandes provenant de ces abattages sans étourdissement et qui ont été "déclassées" par les contrôleurs religieux. Ces viandes quittent alors les circuits "halal" ou "casher" et se retrouvent sans aucune mention informative dans le circuit "classique" qui alimente boucheries, grandes surfaces et cantines...

Vers une évolution des pratiques ?

L'OABA a été auditionnée en septembre 2016 par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER). Le ministre de l'Agriculture a en effet commandé un rapport sur la dérogation à l'étourdissement des animaux.

Plusieurs recommandations ont été présentées au ministre et les représentants des cultes ont été informés. L'OABA a sollicité officiellement la communication de ce rapport qui semble vouloir rester confidentiel... Une présentation dans le cadre du CNOPSAV "Bien-être animal" nous était toutefois promise pour le mois de mai 2017 au plus tard.

Halal sans étourdissement et "certification Bio" toujours compatibles !

En janvier 2013, l'OABA a déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre le ministère de l'Agriculture et l'Institut national des appellations d'origine (INAO). L'OABA reprochait à l'autorité compétente son absence de réaction devant la commercialisation par la société Bionoor de steaks hachés halal, provenant de bovins égorgés sans étourdissement et bénéficiant du label "Agriculture biologique". Le règlement européen sur le bio qui prône des *"normes élevées en matière de bien-être animal"* nous semble incompatible avec un abattage réalisé sans étourdissement.

Dans un arrêt rendu le 20 octobre 2014, le Conseil d'Etat a considéré que ni le ministère, ni l'INAO n'avaient le pouvoir d'intervenir pour mettre fin à cette certification biologique considérée comme abusive par l'OABA. C'était l'organisme certificateur Ecocert qui devait répondre à notre critique car investi de prérogatives de puissance publique. Notre recours n'était pas rejeté, mais devait être porté devant le tribunal administratif.



Le 7 janvier 2016, se tenait l'audience du tribunal administratif de Montreuil. Les arguments de l'OABA présentés par Maître Alain Monod n'ont pas convaincu le tribunal administratif, malgré un mémoire fort bien étayé. Dans son jugement rendu le 21 janvier 2016, la juridiction administrative précise que l'incompatibilité invoquée par l'OABA ne ressort pas de la réglementation européenne sur la production biologique puisque les textes n'encadrent nullement les conditions d'abattage des animaux.

Ainsi, égorgé un bovin sans l'étourdir et attendre de longues minutes qu'il perde conscience relèverait donc des *"normes élevées de bien-être animal"* exigées par le règlement européen sur les produits issus de l'agriculture biologique ?

L'OABA ne saurait se satisfaire d'une telle conclusion. Une requête a été déposée devant la Cour administrative d'appel de Versailles et nous attendons désormais la date d'audience.

Dialogue avec les professionnels

L'OABA a renoué le dialogue avec la FNEAP (Fédération des abattoirs prestataires de services). Frédéric Freund est intervenu à leur assemblée générale, le 14 octobre 2016. C'est grâce au directeur de l'abattoir de Perpignan, adhérent à la FNEAP, que les journalistes de France 5 ont pu suivre l'OABA dans l'une de ses visites et tourner dans l'abattoir. Le reportage a été diffusé le 28 février 2017 sur France 5.

Une convention sera prochainement conclue entre l'OABA et la FNEAP pour relancer les visites d'abattoirs et un projet de formations pratiques, en complément de la formation théorique obligatoire (certificat de compétence en protection animale) pour tous les opérateurs, est à l'étude.

L'OABA travaille également avec le groupe Terrena, l'INRA et l'IFIP (Institut technique du porc) à la mise en place d'un outil d'évaluation des règles de protection animale en abattoirs. L'outil est finalisé pour les abattoirs de porcs et doit être désormais développé pour les volailles.

L'OABA ouvert à un dialogue constructif avec les professionnels

L'OABA a participé à la table ronde "bien-être animal" organisée par la Fédération française des commerçants en bestiaux (FFCB) le 25 novembre 2016. Un dialogue constructif a pu s'établir entre l'OABA et plusieurs transporteurs et négociants.

Espoir : Animal Politique

Le 2 juin 2016 se tenait à l'Assemblée nationale, devant 300 personnes, un colloque intitulé "Animal Politique" organisé à l'initiative de Geneviève Gaillard, députée des Deux-Sèvres (lauréate en 2016 de la médaille d'honneur de l'OABA) et de Laurence Abeille, députée du Val de Marne.

27 organisations de protection animale, dont l'OABA, ainsi que des représentants du droit, des sciences humaines, des sciences politiques mais aussi des journalistes et des scientifiques étaient conviés à participer à cette journée de réflexion autour de quatre thématiques : le décalage entre la réalité scientifique et le statut actuel de l'animal, le rôle des médias et des lanceurs d'alerte vis-à-vis de la condition animale, l'intégration de la question animale dans le droit et l'enseignement, et la construction d'un projet politique pour la condition animale.

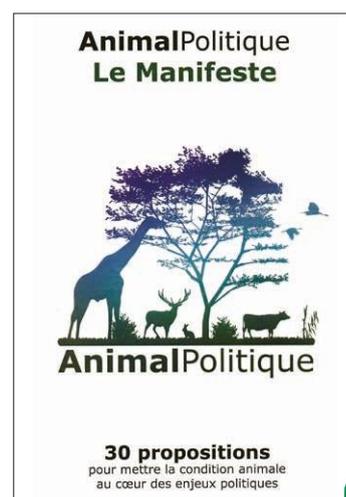
Cet événement a été l'occasion de rassembler les associations concernées par la condition animale afin que, malgré les différences d'approches et d'objectifs, soit élaboré un "Manifeste de la condition animale" pour les élections présidentielle et législatives de 2017.

Fruit d'une collaboration entre les organisations de protection animale et reflet d'un mouvement uni, ce document a été présenté lors d'une conférence de presse le 22 novembre 2016.

Les trente mesures du Manifeste exposent aux candidats à la présidentielle, mais aussi aux élections législatives, les attentes des organisations de protection animale et de millions de concitoyens. Ce sont des mesures réalistes qu'il est possible d'appliquer rapidement.

Organisé de manière thématique, le Manifeste aborde tous les aspects concernant les animaux d'élevage, domestiques, sauvages ainsi que ceux utilisés à des fins d'expérimentation ou de divertissement.

Ce Manifeste, déjà signé par certains politiques, permet à chacun de questionner ses candidats sur cette thématique et sur les positions qu'ils envisagent d'adopter par rapport aux différentes propositions.



Rapport financier

Laurent Bodin, trésorier



Laurent Bodin
Trésorier de l'OABA

Les encaissements de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 126 811 € contre 782 057 € en 2015, soit une hausse des encaissements de 344 754 €.

Les décaissements de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 053 084 € contre 1 208 885 € en 2014, soit une baisse des décaissements de 155 801 €.

La trésorerie de l'OABA, en raison de l'excédent des encaissements sur les décaissements, se trouve ainsi augmentée de 73 727 € et passe de 1 995 968 €, au 31 décembre 2015, à 2 069 695 € au 31 décembre 2016.

L'augmentation des encaissements en 2016 par rapport à l'année précédente est essentiellement liée à un accroissement des cotisations et des dons ainsi qu'une augmentation des dommages et intérêts perçus.

La diminution des décaissements en 2016 par rapport à l'année précédente, est liée à une diminution des frais de pensions des animaux issus des sauvetages et une diminution des frais de transport et honoraires vétérinaires.

Les produits d'exploitation (cotisations, dons, dommages et intérêts) sont en hausse de 45% cette année par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation sont en diminution de 14% cette année par rapport à l'année précédente. Le poste des frais de sauvetages et de procédures représente 64% des dépenses en intégrant une partie des salaires et charges imputables aux sauvetages et au suivi du troupeau du bonheur. Les frais de salaires et charges n'augmentent que de 5% par rapport à l'année précédente avec une embauche courant 2016.

Notre résultat final est légèrement déficitaire cette année de 72 K€. Cela est lié à une plus faible entrée de produits exceptionnels (legs et assurances-vie) et au retard du règlement des successions en cours. Le résultat exceptionnel 2016 était de 187 K€ contre 417 K€ en 2015.

Notre résultat financier (produits de placement) est stable avec près de 50 K€ contre 45 K€ l'année précédente.

L'essentiel de notre trésorerie est investi sur deux types de placements :

- deux livrets bancaires (539 K€) qui servent à régler les dépenses de l'année (salaires, procédures judiciaires, nourriture, gardiennage des animaux sauvés...).
- quatre contrats de capitalisation (1 492 K€) souscrits auprès de trois compagnies d'assurances. Ils sont investis à hauteur de près de 90% en actifs en euros qui garantissent le capital net investi. Le solde est investi en parts de SICAV (4,5%) et d'immobiliers de bureaux et commerces (5,5%). Ces contrats de capitalisation représentent un an et 5 mois de décaissements si l'on se base sur l'année 2016.

Seules la générosité de nos donateurs et les dispositions testamentaires prises en faveur de l'OABA permettent de financer nos actions. Les legs et les assurances-vie ont un rôle extrêmement important pour nous permettre de poursuivre notre activité. L'OABA ne bénéficie d'aucune subvention.

Nous remercions Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable et Monsieur Nicolas Mazuranok, commissaire aux comptes, qui nous a adressé son rapport certifiant les comptes de l'OABA, clos au 31 décembre 2016.

Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne N'Gah en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

Le rapport financier était adopté à l'unanimité.

Le montant de la cotisation reste fixé à 30 euros pour les membres adhérents et à 200 euros pour les bienfaiteurs.

La situation de trésorerie se décompose comme suit :

- Espèces en caisse	77 €
- Disponible en banque	37 234 €
- Livret bleu	80 579 €
- Livret partenaire	459 265 €
- Contrats de capitalisation	1 492 541 €
Soit un total de	2 069 696 €

Les comptes de résultat se présentent ainsi :

Résultat d'exploitation		-301 324 €
• Produits d'exploitation	642 060 €	742 072 €
- Cotisations et dons	90 140 €	
- Dommages et intérêts	9872 €	
- Divers		-1043 396 €
• Charges d'exploitation	12 214 €	
- Bureau, énergie	9552 €	
- Copropriété et locations	9 151 €	
- Entretien, réparation	4565 €	
- Assurances, documentation	53 174 €	
- Honoraires juridiques	28 215 €	
- Publications	45 157 €	
- Déplacements	18 860 €	
- Poste, téléphone, banque	456 299 €	
- Pensions animaux	17 580 €	
- Transports d'animaux	25 543 €	
- Frais vétérinaires	10 335 €	
- Taxes	229 386 €	
- Salaires	113 246 €	
- Charges sociales	1 194 €	
- Autres charges	8925 €	
- Amortissements		
Résultat financier		44 171 €
- Produits financiers	44 177 €	
- Amortissements	- 6 €	
Résultat exceptionnel		186 900 €
- Legs	171 341 €	
- Assurances-vie	15 559 €	
- Charges exceptionnelles	0 €	
Impôts sur les sociétés		- 2 122 €

Résultat

Soit un déficit de -72 374 €

Bilan

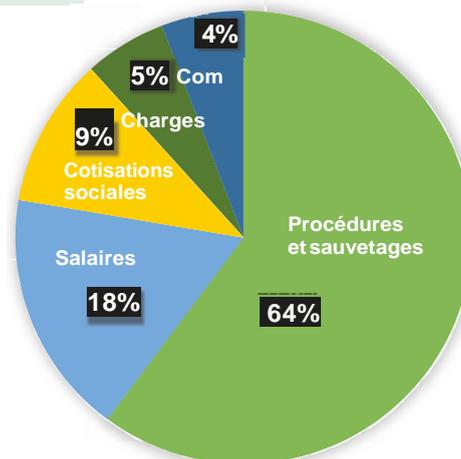
Actif :

• Actif immobilisé		44 185 €
- Constructions	41 936 €	
- Mobilier, informatique	2 250 €	
• Actif circulant		2 138 824 €
- Valeurs de placement	1492 541 €	
- Disponibilités	577 155 €	
- Créances	61 394 €	
- Charges constatées d'avance	7 734 €	
Soit un actif de		2 183 009 €

Passif :

• Fonds propres		2 039 535 €
- Fonds associatifs	1873 146 €	
- Ecart de réévaluation	238 764 €	
- Perte d'exercice	72 374 €	
• Dettes		143 474 €
- Dettes fournisseurs	49 074 €	
- Dettes sociales et fiscales	69 703 €	
- Autres dettes	24 697 €	

Soit un passif de 2 183 009 €



Rapports du commissaire aux comptes

Nicolas Mazuranok



Nicolas Mazuranok
Commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association établis en euros et conformément aux principes comptables généralement admis en France
- La justification des appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicable en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.
- Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Noisy le Grand, le 13 mars 2017

Nicolas MAZURANOK

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de Paris

Intervention

Chef du bureau de la protection animale

Habituellement notre assemblée générale se termine par l'intervention du représentant du ministère de l'agriculture. Cette année encore, nous avons invité le chef du bureau de la protection animale, le Docteur Jérôme Languille. Je le remercie d'avoir répondu à notre invitation.

Mais cette année 2017, nous sommes en période électorale, à moins d'un mois de l'élection présidentielle. Une règle républicaine impose aux fonctionnaires de respecter une obligation de réserve d'usage. Donc cette obligation s'impose à Jérôme Languille. Il ne pourra pas intervenir au nom du ministre de l'agriculture. Nous avons convenu de lui proposer de revenir sur la collaboration entretenue avec l'OABA durant les quatre années où il a dirigé le bureau de la protection animale.

Il quitte ce bureau dans quelques jours pour de nouvelles responsabilités, toujours au sein de la DGAI. C'est donc dans ce contexte particulier que Jérôme Languille a accepté de dire quelques mots.

Le rôle de chef du bureau de la protection animale est un rôle difficile parce que c'est le plus exposé. C'est celui qui doit faire appliquer les orientations politiques du ministre de l'agriculture et qui a en face de lui, comme interlocuteur, les usagers, les professionnels et aussi les organisations de protection animale.

Nous avons trouvé avec Jérôme Languille une écoute également observée avec vos prédécesseurs mais particulièrement renforcée pendant ces quatre années. Bien sûr on peut toujours reprocher au ministère, et surtout à son administration, que ça ne va pas assez vite, que ça va pas toujours comme on le souhaiterait, mais je reconnais que ce fut très agréable de travailler avec vous, j'associe également votre adjointe Laure Paget et vos collaborateurs.

Jean-Pierre Kieffer, Président de l'OABA

Je vous remercie. J'ai eu l'occasion d'exercer pendant quatre années un métier formidable, chef du bureau de la protection animale, un rôle parfois ingrat mais extrêmement passionnant.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration, monsieur le Chef du corps des ISPV, mesdames et messieurs les représentants de la protection animale, mesdames, messieurs, je voudrais remercier l'OABA de me convier à cette dernière assemblée générale, en ma qualité de chef du Bureau de la protection animale, au siège de l'OIE, symbole de l'extension des valeurs de protection des animaux dans l'ensemble des pays tiers.



Malgré la richesse des initiatives parlementaires et de tout ce qui a été conduit pendant un an depuis votre dernière assemblée générale, je vous prie de m'excuser car je ne pourrai pas rentrer dans le détail des dossiers, exprimer mon point de vue, même s'il est difficile de ne pas réagir sur certains points entendus.

Compte tenu de cette obligation de réserve, nous avons donc décidé de parler des relations entre le Bureau de la protection animale et les organisations de protection animale en général et avec l'OABA en particulier.

L'illustration du quotidien de l'OABA et du nôtre ressemble à cela : Il y a quelques jours, un mail d'une DDPP nous signale un taux anormal de mortalité dans un élevage. Depuis 2013, le troupeau ne compte plus qu'une centaine d'ovins adultes. La propriétaire est incarcérée depuis le 11 mars, son époux ne s'est pas présenté au contrôle judiciaire et n'est pas présent à son domicile. Ces faits conduisent à demander à la DDPP d'aider à placer les animaux en extrême urgence. Dans les 48 heures, j'ai une réponse via mon référent national qui me dit avoir une solution d'hébergement dans un département voisin avec le message suivant : "pas de soucis pour un retrait la semaine suivante, signé Frédéric Freund"...

Frédéric est le bras armé de l'OABA, celui vers qui se tournent nos services en confiance, lors d'une situation d'urgence, lorsqu'un point de chute est indispensable pour des animaux de rente en détresse. Alors monsieur le directeur, je voudrais vous remercier au nom de tous mes collègues pour votre efficacité et votre engagement quotidien dans la sauvegarde de ces animaux.

J'ai aussi un autre témoignage d'un collègue qui a le souvenir très net de voir Frédéric en recherche d'un troupeau en déshérence dans une commune chère à un ministre. La recherche fut organisée dans une remorque de tracteur en compagnie de ma chef de service. Cet exemple montre là encore l'implication du directeur de l'OABA à œuvrer dans ces conditions parfois pénibles.

Un dernier mot pour ceux qui n'ont jamais assisté à cette scène d'observer le visage de Frédéric Freund lors d'une assemblée consultative, sentir l'attention montée et néanmoins le contrôle jusqu'à ce qu'enfin sortent ces mots parfois cinglants, tranchants mais qui jamais ne souffrent contestation.

Je parle beaucoup de monsieur le directeur, mais la bienséance eut exigé que je commence par monsieur le président, eu égard, vous l'aurez compris au grade de commandeur de l'ordre national du Mérite agricole qui lui a été attribué récemment.

Cette distinction, ô combien légitime, suffira à témoigner de la reconnaissance de votre combat constant pour la défense des animaux. Félicitations pour cette reconnaissance.

Mais je voulais aussi insister sur un autre point, il me revient les images de nombreuses prestations lors de diverses réunions. J'en retiens votre habilité, votre finesse lors des débats.

Je me souviens en particulier de votre démonstration tendant à prouver que, si l'administration malgré votre demande était dans l'incapacité d'inspecter de façon permanente le poste de saignée qu'elle favorise à minima votre accès dans les abattoirs... Figure admirable qui démontre bien votre sens aigu du verbe et de la négociation. J'espère que tous les engagements qu'on a pu entendre lors de ces échanges seront tenus.

Ces quelques mots pour vous dire qu'avec un tel duo de choc, l'OABA est une association incontournable pour nous et tous nos services et qui est respectée de l'ensemble des partenaires dont plusieurs sont représentés aujourd'hui.

Aujourd'hui vous avez annoncé mon départ du Bureau de la protection animale, vous m'avez offert l'opportunité de saluer également l'ensemble des partenaires de la protection animale, ce qui montre votre engagement commun. Je remercie l'ensemble d'entre vous pour le travail qu'on a pu conduire, même si nous n'avons pas toujours été d'accord.

J'aurais voulu vous soumettre une question : savoir si vous connaissez l'angoisse de la faute révélée, d'un retard, d'un engagement non tenu dans votre vie professionnelle, dans la vie quotidienne. On peut tous espérer avoir la chance que personne en prenne conscience et ne vous le rappelle. Quand vous êtes chef du Bureau de la protection animale, sachez que vous n'aurez jamais cette chance.

Alors merci à vous pour votre ténacité, votre pertinence, votre action. Cela a été un plaisir de travailler avec vous. Je me suis toujours attaché à respecter un équilibre entre les parties prenantes.

Je reste toujours aussi convaincu de la force du dialogue et de la possibilité de faire avancer les choses et je ne doute pas qu'elles avanceront.



Je terminerais par un dernier souvenir marquant qui a eu lieu lors d'une de vos assemblées générales, c'est un échange avec une personnalité emblématique de la protection de la faune sauvage et des oiseaux. Le lendemain sur les ondes plusieurs personnes me parlent de sa déclaration, de ces agents, de ces fonctionnaires engagés pour la protection animale mais martyrisés au sein de leur ministère. Mon équipe s'est un peu renforcée à cette époque-là... Merci pour votre message et merci à lui de ne pas avoir douté de notre conviction à agir. Alors ne doutez pas que la prochaine cheffe ou le prochain chef du Bureau de la protection animale aura la même détermination et je sais qu'elle ou il pourra s'appuyer sur l'ensemble des parties prenantes et sur votre association en particulier.



Cher Jérôme, nous tenions à vous exprimer toute la reconnaissance de l'OABA pour votre écoute et pour vos initiatives qui ont permis de faciliter le dialogue et la prise en compte de nos demandes. En témoignage de cette reconnaissance, nous vous offrons ce taureau sculpté par François Pompon.

Nous regrettons votre départ du bureau de la protection animale.

À lire

LE PEUPLE DES ABATTOIRS

Olivia Mokiejewski
Editions Grasset

Leurs journées commencent en général avant celle des autres, au milieu de la nuit. Ils saignent, découpent, dépècent et désossent. L'obsession est de suivre les cadences et de tenir. Au départ, c'est un petit boulot, et ça devient un métier. En France, 50 000 ouvriers travaillent dans les abattoirs. Ils tuent et découpent, chaque jour, trois millions d'animaux et les transforment en steaks, côtelettes ou saucisses. Pendant trois ans, je suis partie à la rencontre de ces mal-aimés qui nourrissent les Français. Je les ai écoutés, j'ai entendu leur souffrance. Pour ce livre, je les ai rejoints sur la chaîne, quelques jours, sans me cacher, histoire de "faire les gestes". Pour comprendre.

Cet endroit à part, où l'on travaille dans le sang et les viscères, on le voit rarement d'aussi près. Pas même en vidéo. Sans parler de la "tuerie", le lieu auquel personne ne veut penser. Alternant portraits, rencontres et témoignages, **Olivia Mokiejewski** nous offre un récit puissant et salutaire. Bienvenue dans le monde tabou de l'industrie et de la mort.

OLIVIA MOKIEJEWSKI

LE PEUPLE DES ABATTOIRS



OFFRE D'EMPLOI (H/F)

Recherchons ouvriers
abattage / découpe pour
travailler sur chaîne bœuf ou porc.
Débutants acceptés.
Rémunération : SMIC horaire.
Sensibles au sang s'abstenir.

GRASSET

Remise des insignes de chevalier du mérite agricole à Max Josserand

La réunion de l'assemblée générale de l'OABA s'achevait, comme il est d'usage, par un cocktail réunissant les participants à cette réunion.

C'est un moment privilégié qui permet d'échanger dans une ambiance amicale.

C'était l'occasion de rendre hommage à un homme qui, depuis de nombreuses années, œuvre à nos côtés et principalement aux côtés de Frédéric Freund. Il lui revenait donc le soin de nous présenter Max Josserand, et de lui réserver une surprise.



Présentation par Frédéric Freund

Max Josserand est né le 29 juin 1946, il a donc eu 70 ans l'an passé, dix fois l'âge de raison. Il habite en Isère, à Saint-Cassien petit village près de Voiron, à 25 km de Grenoble. Il n'a jamais quitté son village natal dont il est conseiller municipal depuis 35 ans. Il connaît son village par cœur, son département et même au-delà des frontières de sa région qu'il arpente depuis son plus jeune âge.

Max est marié, a deux filles et cinq petits-enfants. Il est négociant, transporteur et agriculteur avec une ferme de vaches allaitantes. Sa voix est reconnaissable entre toutes, on a pu l'entendre à la radio, ou même le voir à la télévision, en particulier dans un reportage diffusé récemment au journal télévisé de France 2, dans la séquence "samedi 13 heures 15".



En plus de sa profession qui l'occupe déjà bien, il participe à des actions de récupération d'animaux devenus sauvages, ou des sauvetages d'animaux en détresse avec l'OABA. Pour ces sauvetages, il est toujours accompagné de ses vaches Hérens dont "Châtaigne" qui l'a beaucoup aidé. Cette dernière âgée de 16 ans a pris sa retraite l'an passé, elle coule désormais à la ferme des jours de repos bien mérités.

Il a toujours défendu la cause animale avec conviction. Il avait reçu la médaille de l'OABA lors de notre assemblée générale de 2011. Il est passionné par tout ce qu'il fait et aime faire partager cet amour des bêtes et de la nature. Il anime souvent des fêtes, un micro à la main, intarissable, seule une défaillance technique peut le faire taire.

C'est un homme de terrain qui aime le contact et les relations humaines. Il a réussi dans sa vie à atteindre son objectif grâce aussi à son entourage, sa famille et ses employés. Il m'a beaucoup appris sur les paysans.

C'est donc avec un immense bonheur que je cède le micro au Docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer, président de l'OABA, Chevalier de l'ordre national du Mérite et Commandeur du Mérite agricole.

Remise des insignes par Jean-Pierre Kieffer

Mon cher Max, pour tes qualités et tes compétences dans le milieu agricole, monsieur le Ministre de l'agriculture t'avait nommé au grade de chevalier dans l'ordre du Mérite agricole en juillet 2010. Il est temps que cette décoration te soit enfin remise officiellement. Je suis donc ravi d'officier en t'épinglant cette médaille bien méritée.

Cher Max Josserand, au nom du Ministre de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la forêt, nous vous faisons chevalier du Mérite agricole.



Remerciement de Max Josserand



Merci Président, merci Frédéric et merci à tous. Je suis vraiment surpris car je ne pensais pas recevoir cette décoration aujourd'hui. Elle m'avait été accordée en 2010 par la Chambre d'agriculture de l'Isère et comme je trouvais que cette Chambre d'agriculture ne rejoignait pas exactement mes idées, je n'avais jamais fait la démarche pour recevoir ma médaille. Par contre, que cette médaille me soit remise aujourd'hui, cela me fait plaisir, cela me touche, surtout par l'OABA avec qui j'ai beaucoup œuvré.

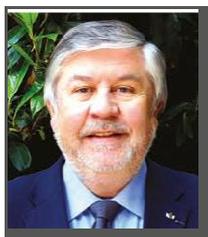
Grâce à vous on a évolué sur plein de choses dans le monde animal. Nous avons évolué ensemble pour la cause animale, certes, mais aussi pour la cause humaine à travers les sauvetages que nous avons réalisés. Nous avons aussi sauvé des hommes et des femmes. Je ne rentrerai pas dans le détail pour vous expliquer tout ce que nous avons vécu humainement.

Certaines journées difficiles, nous avons quelques fois mis notre vie en danger, mais avons eu la satisfaction de sauver des animaux et en même temps de sauver des hommes et des femmes. Je pense que c'est une action de l'OABA qui n'était pas prévue au départ mais que vous avez su prendre en marche et faire évoluer.

On mange ou pas de la viande, chacun doit respecter les idées de l'autre. On va tous essayer de suivre notre chemin et que nos campagnes restent encore peuplées. Il y a deux ans, lors de l'assemblée de l'OABA, je m'interrogeais si la vache avait encore sa place sur terre. C'est la question qu'on peut parfois se poser et je me dis quand je suis en montage et que je n'entends pas la cloche ou le meuglement des vaches, c'est le désert. Il faut que le règne animal puisse vivre autour de nous et que nous, animaux un peu plus évolués, puissions vivre avec le règne animal.



Conseil d'administration



Président
Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Vétérinaire



Administrateur
Maître Eva SOUPLET
Avocate au Barreau de Paris



Vice-président
Maître Alain MONOD
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de cassation



Administrateur
Docteur Nathalie MELIK
Vétérinaire inspecteur



Secrétaire générale
Danièle HEUSE
Psychologue



Administrateur
Jean-Marie CARONNA
Magistrat



Trésorier
Laurent BODIN
Conseiller en gestion
de patrimoine



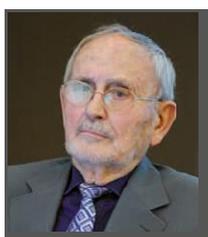
Administrateur
Jean-Marie CHUPIN
Chef de projet bien-être animal
Retraité de l'Institut de l'Elevage



Secrétaire générale adjointe
Bénédicte ITURRIA - LADURÉE
Vétérinaire



Administrateur
Docteur Audrey GROENSTEEN
Vétérinaire



Trésorier adjoint
Gilles QUINET
Contrôleur général honoraire
des services vétérinaires
du ministère de l'Agriculture



Administrateur
Maître Jean-François MANIÈRE
Avocat honoraire

Tous droits de reproduction interdits
Sauf autorisation spéciale

Reportage photographique : ALLO PHOTO et Michel POURNY
Directeur de la publication : Jean-Pierre KIEFFER
P.A.O. : Jacques LEMARQUIS - Version web

Dépôt légal 2^e trimestre 2017
ISSN : 1958-3621